



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2010

EDITORIAL

Lancée en 2008, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) est entrée dans une phase opérationnelle le 1er janvier 2010, avec la mise en place de la nouvelle organisation de l'État territorial qui se veut plus lisible, plus cohérente et plus efficace au service des Ariègeois.

D'envergure inédite, cette réforme qui a nécessité une large implication des fonctionnaires de l'État, n'a pas ralenti leur mobilisation pour contrer les effets conjoncturels négatifs de la crise économique et financière.

C'est ainsi que la présence renouvelée des services de l'État s'est manifestée :

- en matière de cohésion sociale.

Un soutien notable a été apporté comme l'année précédente aux entreprises et aux particuliers touchés par les conséquences de la crise : développement des dispositifs de chômage partiel, médiation du crédit, animation des plans de revitalisation mais aussi établissement d'un nouveau plan pour le logement des personnes défavorisées, mise en place d'un pôle de lutte contre l'habitat indigne et création de trois services publics locaux de l'emploi à Pamiers, Lavelanet et Foix,

- en matière de sécurité publique et routière.

L'objectif général de l'État est d'offrir la plus grande visibilité aux actions des forces de police et de gendarmerie en densifiant leur présence sur la voie publique tout en confortant leur efficacité. Parmi les opérations menées en matière de lutte contre la délinquance il convient mentionner notamment la poursuite du déploiement du dispositif de vidéo protection, l'activité de la cellule anti cambriolage et la mise en place du dispositif « voisins vigilants » sur la commune de Mazères,

- la sécurité civile a été largement sollicitée avec la préparation du Teknival 2010, la gestion de la pandémie grippale et la prévention des risques naturels (dossier départemental sur les risques majeurs et plans communaux de sauvegarde),

- un appui conséquent a été apporté en faveur de l'accompagnement des mutations économiques et du développement territorial. L'Ariège étant confronté à des difficultés persistantes dans certains bassins d'emploi, l'année 2010 a vu la signature du plan de revitalisation du pays



© Jacques BILLANT, Préfet de l'Ariège
Tous droits réservés

d'Olmes, intervenue en début d'année. Parallèlement, le Fonds National de Revitalisation des Territoires a pu être mobilisé au profit de certaines entreprises textile. Par ailleurs, l'État a lancé en 2010 la deuxième génération de Pôles d'Excellence Rurale (PÉR). En 2010 ont été labellisés, pour la première phase de cette deuxième génération, le PÉR « valorisation du thermalisme » et le PÉR « valorisation du bois local ».

Le bilan de l'année 2010 a été obtenu grâce aux capacités de réaction inédites des services et des agents de l'État. Je tiens à les remercier de leur implication dans la mise en œuvre des réformes et pour les actions menées, en direction de tous les acteurs du département dans un climat de sérénité et de confiance communes.

C'est dans le souci permanent de faire face aux difficultés ou aux crises que je vous invite, élus, entreprises et particuliers, à aborder l'année 2011, qui forte de l'engagement de l'État dans le département, permettra de dépasser les difficultés actuelles, de mobiliser les énergies et de créer un nouveau modèle de développement.

Jacques BILLANT
Préfet de l'Ariège

SOMMAIRE

I. LA RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	3
II. L'ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE	
1. L'accès au logement	11
2. L'accès à l'emploi et à la formation.....	13
3. Le renforcement de l'égalité des chances.....	16
III. L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES	
1. La sécurité publique	17
2. La sécurité civile	24
3. La sécurité routière	26
4. La sécurité sanitaire, alimentaire et la sécurité des consommateurs.....	28
IV. L'ÉTAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
1. L'accompagnement des mutations économiques et du développement territorial.....	31
2. L'environnement et l'aménagement de l'espace	32
3. Le soutien à l'activité agricole et forestière	34
4. La valorisation du patrimoine culturel	36
V. L'ÉTAT QUI S'ADAPTE ET SE MODERNISE	
1. La nouvelle gestion publique.....	37
2. La mutualisation des moyens	41
3. L'administration électronique	42
VI. CHIFFRES CLÉS	
Titres.....	43
Contrôle de légalité	43
VII. TABLEAUX	
Effectifs masse salariale.....	44
Répartition des crédits par mission	45
Répartition des crédits par nature.....	46
Recettes perçues en 2010.....	47
VIII. ANNEXES	
Sigles.....	48

Le préfet, représentant du Gouvernement, dirige les services de l'État dans le département, à l'exception de la DDFIP et de l'IA qui ne relèvent que partiellement de son autorité, en application des lois de 1982.

I. LA RÉVISION GÉNÉRALE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Pour le département de l'Ariège, cette nouvelle organisation comporte :

► 2 directions interministérielles

- **DDT** : Direction Départementale des Territoires,
- **DDCSPP** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

► 3 Unités Territoriales

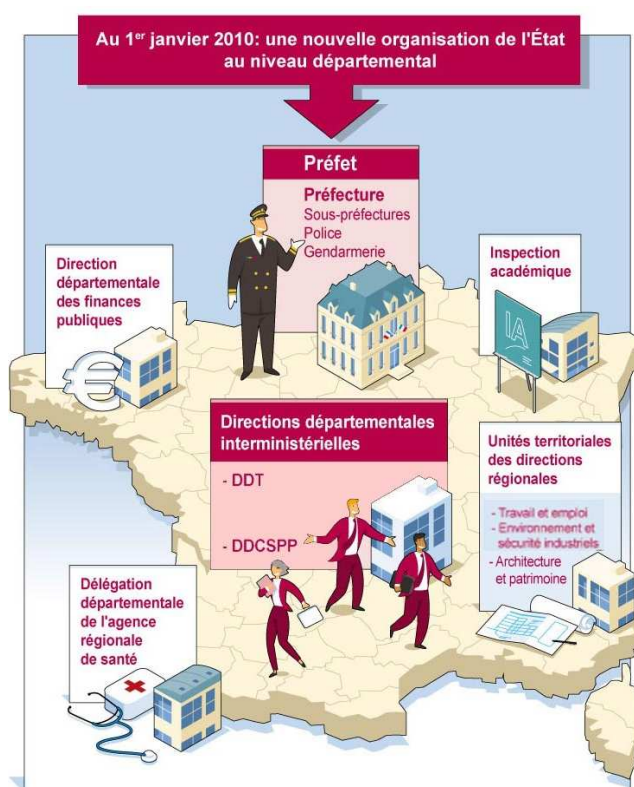
- **UT DIRECCTE** (direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi) : Travail et emploi (ex DDTEFP : direction départementale du travail et de l'emploi),
- **UT DRAC** (direction régionale des affaires culturelles) : culture (ex SDAP : service de l'architecture et du patrimoine),
- **UT DREAL** (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) : environnement et sécurité industrielle (ex DRIRE : direction régionale de la recherche, de l'industrie et de l'environnement).

► 1 délégation territoriale

- **DT ARS** (agence régionale de santé) : santé.

► Les autres services

- les services de police et de gendarmerie,
- la **DDFIP** (direction départementale des finances publiques) qui regroupe la direction des services fiscaux et la trésorerie générale,
- l'**Inspection Académique** qui demeure inchangée.



La Préfecture et les sous-préfectures

Conservent une place particulière dans l'organisation territoriale de l'État :

La préfecture conserve son rôle central de pilotage des politiques départementales de sécurité intérieure et de sécurité civile, en assurant la permanence de l'État et en conduisant la gestion de crises.

La préfecture et les sous-préfectures demeurent un échelon d'administration territoriale de proximité au service des citoyens et des élus.

Elles ne sont toutefois pas restées en marge de la réforme de l'État :

- La modernisation de la délivrance des titres est en marche, permettant aux fonctionnaires de recentrer

leur action, notamment sur la réalisation d'opérations complexes et la lutte contre la fraude,

- La réorganisation du contrôle de légalité permet un juste équilibre entre renforcement des capacités de l'analyse juridique et rôle de proximité des sous-préfets,
- L'ingénierie territoriale et l'appui au développement local sont appelés à se renforcer, en coordination avec les directions départementales interministérielles et selon les orientations stratégiques définies au niveau régional, par le préfet de région.

La préfecture et les sous-préfectures incarnent plus que jamais la présence de l'État dans le département.

La Direction Départementale des Territoires (DDT)

En charge des politiques d'aménagement et du développement durable des territoires, la DDT est constituée sur le socle de la DDEA, ex DDAF et ex DDE sans les routes, renforcée par le volet environnement jusqu'alors assuré par la Préfecture. Les missions du domaine juridique ont toutes été regroupées à la Préfecture.

La DDT contribue, à travers ses différents services :

Service ingénierie du développement durable

- à la mise en œuvre des politiques relatives à la promotion du développement durable, aux déplacements et aux transports, à la prévention des risques routiers,
- à l'accompagnement des projets des collectivités territoriales lorsque ceux-ci relèvent des politiques publiques portées par l'État,
- à la prévention des crises et à la planification de sécurité nationale ainsi qu'à la mise en œuvre des politiques relatives à la sécurité des bâtiments et des installations et à leur accessibilité pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Service économie agricole

- à la mise en œuvre des politiques relatives à l'agriculture ainsi qu'à la promotion de ses fonctions économique, sociale et environnementale et au développement des filières alimentaires de qualité,
- à la gestion et aux contrôles des aides publiques annuelles et conjoncturelles à l'agriculture,
- et à la coordination départementale des contrôles relatifs à ces aides.

Service aménagement, urbanisme et habitat

- à la mise en œuvre des politiques relatives au logement, à l'habitat et à la construction, à la gestion et au contrôle des aides publiques pour la construction de logements sociaux, à l'aménagement et à l'urbanisme, et plus globalement au développement et à l'équilibre des territoires tant urbains que ruraux dans ces domaines.

Mission connaissance et animation des territoires

- à la connaissance des territoires et à l'établissement des stratégies et des politiques territoriales.

Service environnement et risques

- à la mise en œuvre des politiques relatives à la prévention des risques naturels, à la protection et à la gestion durable des eaux, des espaces naturels, forestier et ruraux et de leurs ressources,
- à la qualité de l'environnement,
- à la forêt et à la promotion de ses fonctions économique, sociale et environnementale et à la prévention des risques d'incendies de forêt, à la protection et à la gestion de la faune et de la flore sauvage ainsi qu'à la chasse et à la pêche,
- aux politiques de prévention des pollutions, des nuisances et des risques technologiques.

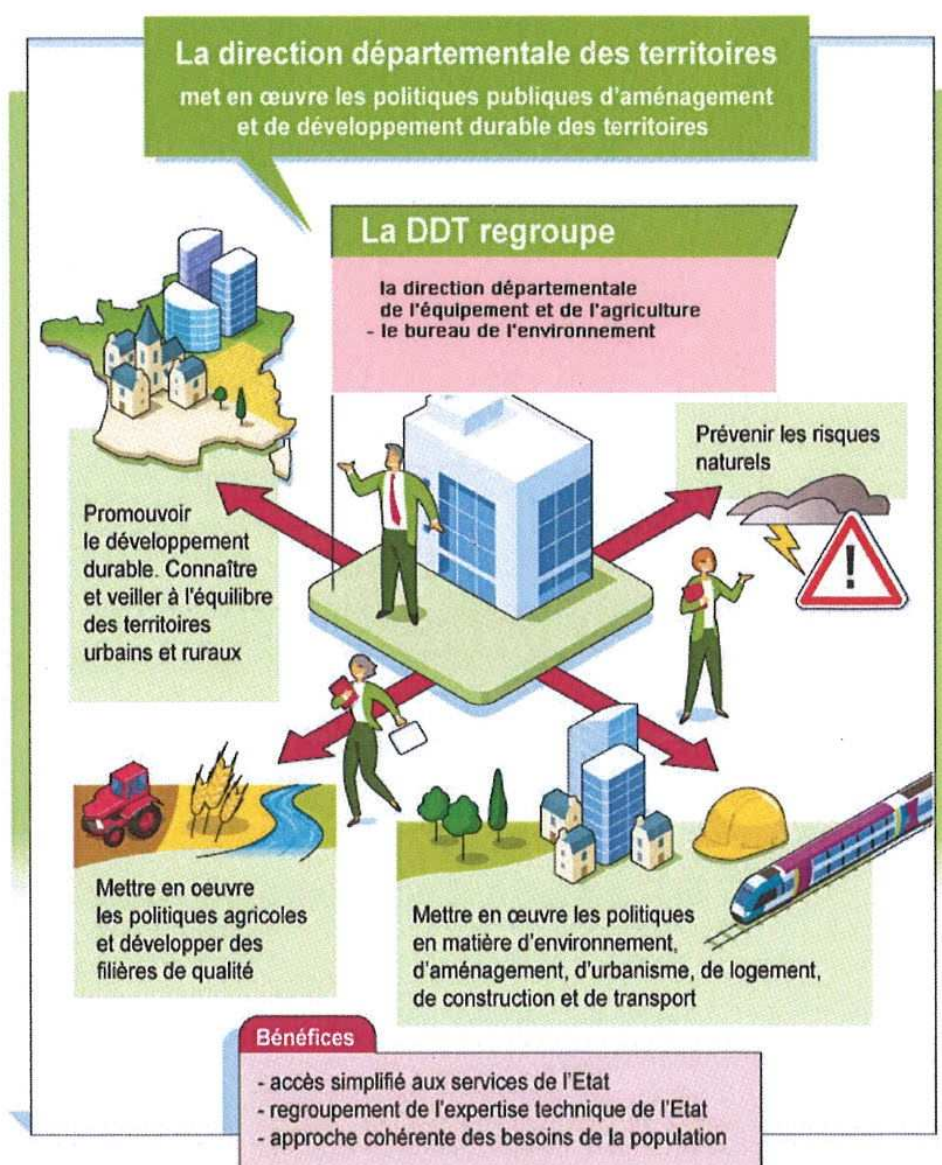


Les **délégations territoriales** représentent la DDT dans les divers domaines d'intervention de celle-ci et en particulier, en matière d'aménagement du territoire et d'application du droit des sols et de missions relevant de l'ingénierie du développement durable.

Elles exercent également une assistance technique au bénéfice des communes et de leurs groupements qui y sont éligibles.

Le **parc routier**, doté d'un compte de commerce, assure pour le compte de l'État, du conseil général et des collectivités territoriales, un rôle de loueur, d'entrepreneur de travaux publics (TP) et de centrale d'achat.

Transfert au Conseil Général effectif depuis janvier 2011.



La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Le rapprochement des services de l'État au sein d'une seule direction permet de renforcer l'action de l'État dans le département en matière d'information, de prévention et de contrôle sous l'autorité du préfet.

Cette nouvelle direction compte 65 agents et est constituée de deux pôles :

► **Le pôle protection des populations**, qui comprend l'ancienne direction départementale des services vétérinaires et l'ancienne unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargé :

D'assurer une protection efficace du consommateur en :

- garantissant la protection économique des consommateurs et la régulation des marchés,
- réduisant les atteintes aux consommateurs liées aux fraudes et autres pratiques commerciales illicites,
- garantissant la loyauté des pratiques et des transactions commerciales.

De garantir la sécurité sanitaire des aliments en :

- gérant les alertes et les crises sanitaires dans le domaine de l'alimentation,
- contrôlant les denrées et prévenant les risques de la production à la distribution,
- veillant à la qualité et à l'étiquetage nutritionnel.

D'assurer la santé et la protection des animaux en :

- prévenant ou limitant l'incidence des maladies animales réglementées,
- garantissant la traçabilité des animaux et la qualité des denrées qui en sont issues,
- garantissant une action rapide et efficace dans les situations d'urgence sanitaire engendrées par les maladies animales d'importance majeure,
- garantissant de bonnes conditions de détention, d'élevage des animaux et de respect de l'environnement.

► **Le pôle cohésion sociale** auquel sont rattachés l'ancienne direction de la jeunesse et des sports et l'ancien service cohésion sociale de la DDASS est chargé :

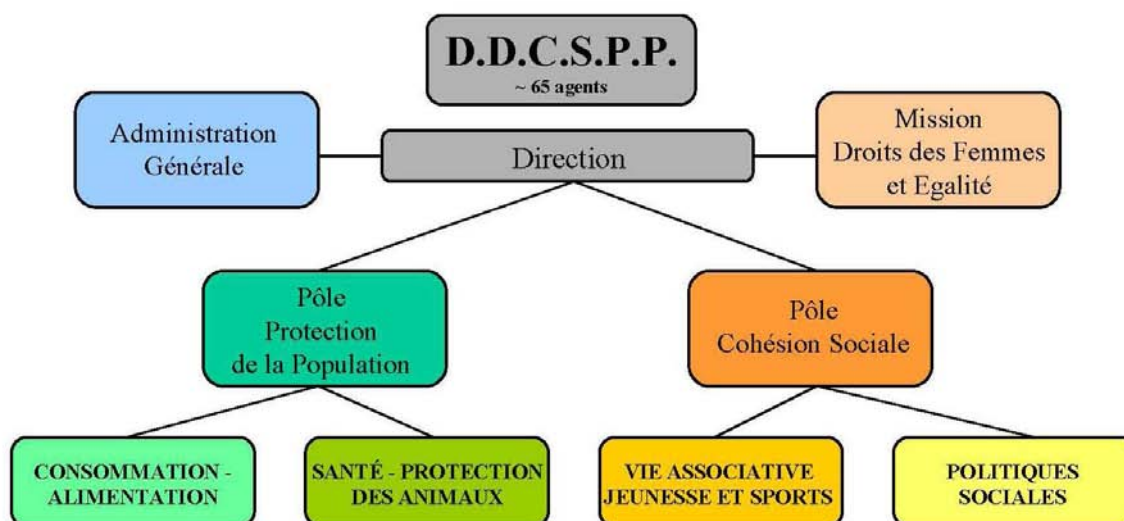
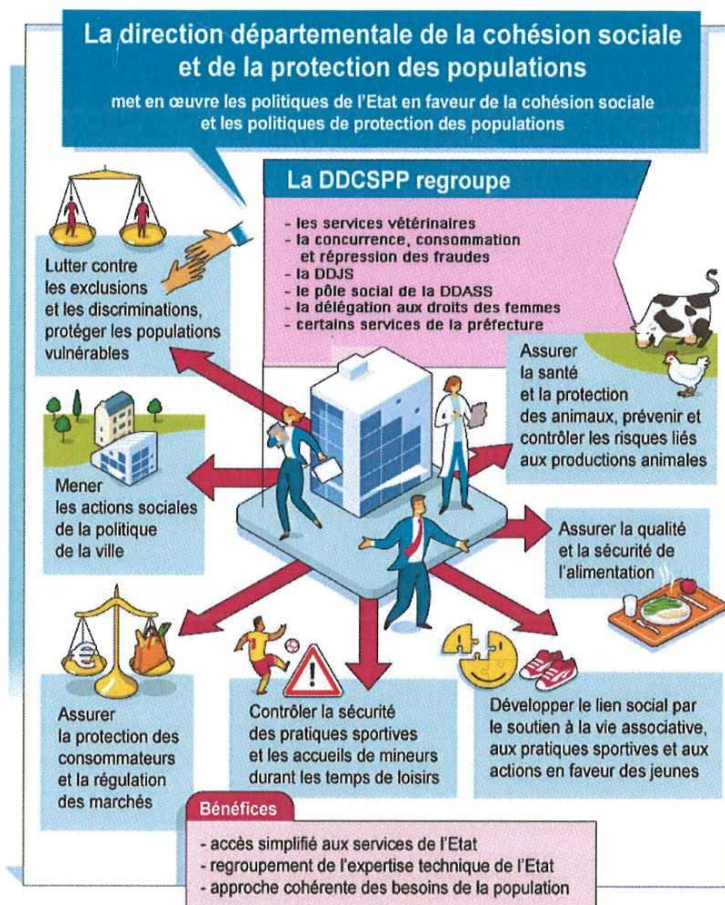
De prévenir et de lutter contre les exclusions et de protéger les populations vulnérables en mettant en œuvre les politiques relatives :

- à la veille sociale et à l'hébergement d'urgence,
- aux fonctions sociales du logement et à la prévention des expulsions locatives,
- à l'insertion des personnes handicapées,
- à l'inspection et au contrôle des conditions d'accueil et de fonctionnement des établissements et services sociaux.

De développer la vie associative, le bénévolat et le volontariat ainsi que de promouvoir l'éducation populaire et le sport en :

- enregistrant les déclarations au greffe des associations pour l'arrondissement de Foix,
- promouvant et en accompagnant les projets associatifs dans le domaine des activités physiques et sportives (actions de prévention par le sport, aide à l'accessibilité des pratiques : sport et handicap, activités de pleine nature),
- accompagnant les politiques territoriales dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, (information jeunesse et soutien aux projets des jeunes),
- contrôlant les établissements sportifs ainsi que la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et de la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis.

De la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité qui est chargée de mettre en œuvre les politiques relatives aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes.



UT DIRECCTE

La Révision Générale des Politiques Publiques décidée par le Gouvernement a entraîné une réorganisation de l'Administration Territoriale de l'État.

C'est dans ce cadre qu'a été publié le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 portant **création des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)**.

Ce nouveau service régional intègre plusieurs services déconcentrés de l'État précédemment distincts : la Direction Régionale et les Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, la Direction Régio-

nale du Commerce Extérieur, la Délégation Régionale du Commerce et de l'Artisanat, la Direction Régionale au Tourisme, le Chargé de Mission Régional à l'Intelligence Économique, le Service Développement Industriel et la Métrologie de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement.

Ce service est placé sous l'autorité du Préfet de Région dorénavant investi du pilotage et de l'animation de l'ensemble des politiques mises en œuvre par ces services, hormis celle relevant du Directeur Général du Travail.

L'année 2010 a été marquée par la création effective des DIRECCTE, à effet du 15 février 2010, date de nomination des directeurs régionaux.

UT DRAC

Les missions relevant de l'architecte des bâtiments de France restent inchangées. Le Service territorial d'architecture et du patrimoine (STAP) se consacre à la **protection et à la mise en valeur des monuments historiques et des espaces protégés**, à travers les avis donnés dans le cadre de l'instruction des autorisations d'occupation du sol. Il intervient également dans le domaine de l'entretien de ce patrimoine historico-naturel où son rôle de conseil scientifique et technique a été réaffirmé.

Avec la réforme, le STAP doit être totalement mobilisé sur la protection des paysages et des sites et la promotion d'une architecture de qualité.

Pour faire suite à la publication du décret du 4 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) le Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) devient unité territoriale de la Drac (UT DRAC) dénommé Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Ariège (STAP Ariège).

UT DREAL

Le conseil de modernisation des politiques publiques a décidé, en décembre 2007, la création d'un échelon régional unifié du MEEDDM (ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer) : la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Cette organisation régionale pilote les politiques de développement durable résultant des engagements du Grenelle de l'environnement.

Les DREAL remplacent les Directions régionales de l'environnement (DIREN), les Directions régionales de l'équipement (DRE) et les Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) dont elles reprennent les missions. Les missions de développement industriel et de métrologie sont transférées aux DIRECCTE.

DT ARS



Au 1er janvier 2010, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales conservait ses compétences et missions relevant du champ sanitaire et médico-social. Seul le service « cohésion sociale » était transféré à la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Le 1er avril 2010 a été créée l'Agence Régionale de Santé (ARS), clé de voûte de la nouvelle organisation du système de santé prévu par la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST) du 21 juillet 2009.

Sous la forme d'un établissement public regroupant les services de l'État et de l'Assurance maladie, l'Agence Ré-

gionale de Santé a pour vocation de définir la politique de santé de la région, la mettre en œuvre et contribuer à la maîtrise des dépenses de l'assurance maladie.

Deux grandes missions peuvent être identifiées :

- ▶ le pilotage de la santé publique avec notamment l'organisation de la veille et de la sécurité sanitaire, la mise en place et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé et la contribution à la gestion des crises sanitaires en liaison avec le Préfet,
- ▶ la régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier, à la fois dans sa dimension territoriale (meilleure répartition de l'offre de soins sur le territoire) et dans sa dimension économique (meilleure utilisation des ressources et maîtrise des dépenses).

L'ARS travaille avec l'ensemble des parties prenantes, son dispositif de gouvernance garantit la concertation avec les acteurs locaux notamment au travers de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie et des conférences de territoire.

DDFiP



La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) - qui reprend les attributions des anciennes direction générale des impôts et direction générale de la comptabilité publique - vise toujours à :

- mieux répondre aux attentes des usagers,
- enrichir l'aide apportée aux élus locaux,
- accroître la performance et l'efficacité des services de l'État,
- améliorer les perspectives professionnelles des agents.

La partie la plus visible de cette transformation en local a été la mise en place d'une nouvelle identité visuelle "Finances Publiques" (logos, dénomination des services, signalétique des locaux).

La terminologie "Centre des Finances Publiques" remplace pour partie "Hôtel des Finances" et "Trésorerie"

afin de mieux mettre en avant la fusion des deux réseaux.

Création de la Direction départementale des Finances Publiques de l'Ariège (DDFiP 09)

Après la mise en place de l'administration centrale en avril 2008, la fusion s'est traduite localement par la création de la Direction départementale des Finances Publiques de l'Ariège (DDFiP 09) au 1^{er} octobre 2010.

Cette Direction est géographiquement répartie sur les deux grands bâtiments fuxéens du cours Gabriel Fauré et de la rue Pierre Mendès-France.

Sous la responsabilité du Directeur Départemental des Finances Publiques (le DDFiP), les différents grands corps de métier de la Direction se répartissent - en plus des travaux qui leurs sont propres - les tâches d'animation des services fonctionnels.

Le DDFiP supervise directement les grandes Missions : Audit, Communication, Maîtrise des Risques / Contrôle de la Qualité Comptable, et Politique Immobilière de

Par ailleurs, trois grandes structures - dirigées par des Responsables de Pôle - veillent au bon fonctionnement de la Direction départementale :

Le pôle Gestion fiscale supervise les Services Impôts des Particuliers, les Services Impôts des Entreprises, le Centre des Impôts Fonciers, ainsi que la Fiscalité Immobilière départementale, le pôle départemental de l'Enregistrement, le pôle Recouvrement Spécialisé, le Pôle Contrôle et Expertise et la Conservation des Hypothèques de l'Ariège. Soit un ensemble de 146 agents répartis sur 3 sites.

Le pôle Gestion publique a pour mission la gestion des opérations de l'État avec la tenue de la comptabilité, le recouvrement des recettes non fiscales, les dépenses sans ordonnancement, le service du Domaine et la mission de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il assure également la gestion du secteur public local et supervise, à ce titre, l'ensemble du réseau des Trésoreries du département. Il rassemble environ 150 agents répartis sur 18 sites.

Quand au pôle Pilotage et Ressources, il assure les tâches transverses : ressources humaines, formation et recrutement, budget, logistique, contrôle de gestion et informatique. Localisé sur le seul site du cours Gabriel Fauré, il rassemble 20 agents issus des deux réseaux.

Inspection académique

Au 1er janvier 2010, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), **a conservé, sans changement, ses missions de mise en œuvre dans le département, de la politique définie par le Gouvernement**, dans le cadre des objectifs éducatifs et d'orientation fixés par le recteur pour l'académie.

Il **exerce son autorité sur l'ensemble des services et établissements de l'éducation nationale du département, sauf l'enseignement supérieur**, dans les domaines administratifs et pédagogiques. Un partenariat est effectif, dans certains domaines, avec les collectivités territoriales : communes pour les écoles, Conseil général pour les collèges.

Dans le domaine pédagogique, le socle commun de connaissances et de compétences fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire et définit les compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Le socle commun est la disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005.

Les missions de l'éducation nationale dans le département sont notamment :

- la carte scolaire : implantation des moyens d'enseignement dans les écoles, collèges, lycées et lycées professionnels,
- la gestion des enseignants des écoles : recrutement, mutations, promotions, paye,
- la gestion des élèves : affectations dans les collèges et les lycées, gestion des bourses pour la moitié des élèves de l'académie,
- la vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées : impulsion, animation et évaluation des processus éducatifs.

II. L'ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE

1. L'accès au logement

La Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ont toujours été engagées au service de l'habitat, de son développement et de sa réhabilitation.

► Le marché locatif

Les **niveaux de loyer de marché** ont connu une **reprise de l'ordre de 5 % en Ariège en 2010**.

Le territoire concerné par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la vallée de l'Ariège reste le secteur le plus tendu du Département.

Le **secteur de Saint-Girons est également relativement tendu** du fait de la faiblesse du parc locatif social au regard de la précarité de la population. Les secteurs de Mirepoix et de la Haute-Ariège sont pénalisés au niveau du logement du fait de la concurrence des résidences secondaires et du logement touristique.

► Le marché de la construction

En 2010, le **nombre de logements autorisés a continué à baisser** pour atteindre un niveau inférieur à celui de 2002. La **demande a été toujours forte en matière de logement très social**. Dans ce domaine, les secteurs de Pamiers et du Couserans ont été très tendus. C'était là que l'on a dénombré le plus de précarité.

Compte tenu, d'une part, du fort taux de précarité et d'autre part, des forts taux d'insalubrité, la **création de logements sociaux**, voire très sociaux ainsi que la **lutte contre l'insalubrité** ont constitué des **enjeux importants pour l'Ariège**.

De plus, on a dénombré un **fort taux de logements vacants en Ariège**, la réhabilitation des logements existants avant la construction neuve constitue un axe fort à mettre en œuvre dans le département, pour aller dans le sens du développement durable.

La **réhabilitation des logements des propriétaires occupants** (rénovation énergétique, maintien à domicile des personnes âgées et adaptation au handicap) a représenté également **un enjeu pour le département**. Au total, ce sont **390 logements sociaux privés qui ont été financés par les crédits de l'ANAH (2,4 M€)**.

► Le secteur HLM

Des **conventions d'utilité sociale (CUS)** ont été négoc-

ciées par l'État avec les organismes HLM. Ces conventions fixent les objectifs et engagements de chaque organisme dans le cadre de l'exercice de leurs missions sociales. Elles déclinent les politiques d'investissement sur le patrimoine existant, de développement de l'offre nouvelle de logement, de gestion sociale et de qualité de service.

57 logements sociaux et 24 places d'hébergement d'urgence ont été financés en 2010.

► Mise en œuvre de la loi "handicap" : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Au delà des actions d'informations conduites régulièrement en direction des professionnels, des collectivités locales, et des porteurs de projets, la Direction Départementale des Territoires a organisé, dans le cadre des **"Journées Territoriales de l'Accessibilité"**, une rencontre d'échange et d'information départementale le 8 juin 2010 à Foix.

Cette rencontre, placée sous la présidence du Préfet, a réuni **113 participants représentant l'ensemble des acteurs de l'accessibilité** : collectivités territoriales, représentants des usagers (personnes handicapées, personnes âgées, famille...), gestionnaires de logements sociaux, promoteurs immobiliers, exploitants de transport, architectes, bureaux d'études spécialisés, professionnels du bâtiment.

Les différents témoignages, ont permis, à partir d'un constat de l'état d'accessibilité du territoire départemental, de **valoriser les bonnes pratiques et de prévoir un plan d'actions pour rattraper le retard qui a été constaté**.



Point d'actualité

Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

L'étude co-pilotée par l'État et le Conseil Général a abouti à la définition d'un nouveau plan axé sur :

- ▶ le développement d'une offre de logement accessible aux ménages défavorisés,
- ▶ l'accès ou le maintien dans le logement des personnes défavorisées,
- ▶ le renforcement du pilotage, de l'animation et de l'observation du plan.

Ce PDALPD a été validé en 2010 par les différentes instances auxquelles il devait être soumis.

Le pôle de lutte contre l'habitat indigne

Un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne a été mis en place en 2010. Présidé par le Sous-Préfet de Saint-Girons, ce pôle a pour but de coordonner les actions des différents partenaires et d'impulser la lutte contre l'habitat indigne dans le département.



Signature du PDALPD le 01/02/2011

© Tous droits réservés

Point d'actualité

L'accession à la propriété

L'État a accompagné les collectivités territoriales dans l'aide qu'elles ont attribuée aux particuliers dans le cadre du Pass-Foncier (remboursement d'une partie de l'aide). 15 ménages accédant à la propriété ont ainsi bénéficié de ce dispositif en 2010.

Le Pass-Foncier est un dispositif visant à faciliter l'acquisition d'une résidence principale pour les revenus modestes. Les différentes aides possibles sont la dissociation de l'achat de la maison et du terrain afin de faciliter le remboursement, le bénéfice de la TVA à taux réduit, de prêt à taux 0 doublé et majoré, et de prêt à l'accession sociale (PAS) ouvrant droit à l'aide personnalisé au logement (APL).

2. L'accès à l'emploi et à la formation

La Politique de l'Emploi dont l'État a la charge constitue un **important levier d'action** contribuant à **garantir la cohésion sociale** sur la base de deux principaux axes d'intervention :

- ▶ Favoriser l'**insertion professionnelle des publics en difficulté** et de bas niveau de qualification,
- ▶ Aider les **entreprises et les territoires à anticiper et à accompagner les mutations économiques** et leurs conséquences sur les ressources humaines et les compétences.

C'est dans ce cadre que des **actions innovantes ont été menées en 2010** par l'Unité Territoriale de la DIRECCTE en Ariège avec pour objectif de mobiliser les dispositifs et les opérateurs encore plus fortement vers l'accès à l'emploi ou à un parcours de formation et de renforcer ainsi la **lutte contre l'exclusion des publics les plus fragilisés** (jeunes, femmes, seniors sans qualification, chômeurs de longue durée) et **contre les discriminations**.

LES ACTIONS INNOVANTES AU BÉNÉFICE DES PUBLICS EN RECHERCHE D'EMPLOI

Les conventions annuelles tripartites d'objectifs en matière d'insertion par l'activité économique (IA²)

La réforme de l'Insertion par l'Activité Économique mise en œuvre à partir de la fin 2008 qui préconisait que l'offre de services des Structures d'Insertion par l'Activité Économique intègre des objectifs de résultats négociés avec l'État et Pôle Emploi, a trouvé sa pleine application en 2010.

Ceux-ci se déclinent en 4 objectifs d'activités :

- ▶ recrutement et intégration des publics en insertion,
- ▶ actions d'accompagnement social et professionnel,
- ▶ formation des salariés en insertion,
- ▶ impact sur le développement local.

S'ajoute 1 objectif final, **l'objectif de résultats qui porte sur l'évaluation du taux d'accès à l'emploi des personnes sorties du dispositif** (emploi durable, emploi de transition, poursuite du parcours d'insertion soit par l'accès à une formation, soit par l'accès à une autre structure).

Les 20 structures en activité en Ariège ont été conventionnées par l'UT DIRECCTE sur ces bases.

L'analyse des premiers résultats montre que l'on est tout proche de l'objectif fixé pour 2010 soit 60 % d'accès à l'emploi ou à un parcours d'insertion.

La mise en œuvre de l'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APR²)

Cette aide prévue par la Loi du 1^{er} décembre 2008 relative au Revenu de Solidarité Active et financée par l'État par le biais du Fonds National des Solidarités Actives (FNSA) est **destinée à lever les freins à l'embauche ou à la reprise d'une activité** que rencontrent les bénéficiaires du RSA (problèmes de mobilité, de transport, de logement, de formation, de frais de santé, de garde d'enfants...).

Ce dispositif a été lancé par l'UT DIRECCTE qui en assure le pilotage et le suivi. La Mission Locale est en charge de sa gestion. Il associe les référents RSA, la Direction Territoriale Actions pour le Développement Social (ADS) du Conseil Général, conformément à une convention d'orientation signée en août 2009.

Une première enveloppe de 209 443 € a été intégralement dépensée. Une seconde tranche de crédits de 404 773 € est en cours d'exécution.

Ce dispositif rencontre en Ariège un franc succès avec fin décembre 2010 un montant de 262 200 € d'aides allouées pour 139 bénéficiaires et pour des besoins liés, à plus de 80 %, à des difficultés de mobilité et de transport.

L'intégration de périodes d'immersion dans les nouveaux contrats aidés (CUI-CA²)

Le Code du travail organise et permet désormais **un prêt de main d'œuvre à titre gratuit et à but non lucratif**. Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) mis en œuvre dans le secteur non marchand peut comporter des périodes d'immersion en entreprises pour une période maximale de 2 mois et pour 25 % du temps de travail fixé au contrat pour découvrir un métier ou un secteur d'activités, acquérir des compétences nouvelles, confirmer un projet professionnel ou initier une procédure d'embauche.

Il est attendu de **ces périodes d'immersion qu'elles facilitent l'insertion dans l'emploi en entreprise à l'issue d'un CAE.**

Ce dispositif nouveau a été développé en 2010 grâce à une action de sensibilisation et de promotion menée par l'UT DIRECCTE avec l'appui de la Mission Locale et le relais des Structures d'Insertion par l'Activité Économique. **Une centaine de salariés en ont bénéficié.**

Le lancement opérationnel du programme d'accès aux compétences clés

Généralisé en 2010, ce **nouveau programme est opérationnel en Ariège depuis mi mars 2010**. L'UT DIRECCTE en a assuré la mise en place, la programmation, constituant ainsi **une offre de formation de proximité sur 4 zones couvrant l'ensemble du département**.

Ces actions de formation portent sur l'acquisition des savoirs de base au travers de cinq des huit « compétences clés » retenues par l'Union Européenne : communication en français, culture mathématique et compétences de base en sciences et technologies, culture numérique, apprendre à apprendre, communication en langue étrangère.

L'UT a assuré l'information et l'organisation locale des prescripteurs : Pôle Emploi, Mission Locale et Cap Emploi. Ce **dispositif a démarré dans des conditions optimales**, avec, pour 2010, 232 personnes positionnées dont 190 entrées en formation (90 % d'entre elles possèdent un niveau inférieur au CAP, 38 % étant des chômeurs de longue durée).

Le réseau des prescripteurs s'est rapidement approprié ce dispositif que Pôle Emploi a su fortement mobiliser notamment sur le bassin d'emploi de Lavelanet.

Même si tous les besoins ne sont pas couverts, **l'État a consacré 145 415 € à ce programme**, ce qui fait de **l'Ariège l'un des départements les mieux dotés de Midi Pyrénées**.

LES ACTIONS INNOVANTES AU BÉNÉFICE DES ACTIFS TITULAIRES D'UN EMPLOI, DES ENTREPRISES ET DES TERRITOIRES

L'Activité Partielle de Longue Durée (APLD)

Ce dispositif, issu d'un accord entre l'État et l'UNEDIC, permet depuis le 1er mai 2009, aux entreprises bénéficiant déjà d'une indemnisation au titre de l'allocation spécifique de chômage partiel, sur une période d'au moins 3 mois, de **bénéficier d'une indemnisation complémentaire à hauteur de 1,90 € pour les 50 premières heures chômées, par heure chômée et par salarié, et de 3,90 € à compter de la 51ème heure**.

Cette indemnisation complémentaire de chômage partiel est assortie de 3 contreparties :

- ▶ **une obligation de maintien de l'emploi** pendant le double de la durée de la convention qui ne peut être inférieure à 3 mois,
- ▶ **une garantie de rémunération pour les heures chômées à hauteur de 75 % du salaire brut** sur la base de l'assiette des congés payés, calculée sur l'année de référence et ramenée à un montant horaire,
- ▶ **une proposition d'entretien individuel** à chacun des salariés pour lesquels l'entreprise entend bénéficier du dispositif, en vue de recueillir ses souhaits en matière de formation.

Pour faciliter l'accès des entreprises à ce dispositif, l'UT DIRECCTE a conclu avec l'Union Patronale Ariège Pyrénées (UPAP) une convention cadre départementale, un **simple formulaire d'adhésion permettant désormais à une entreprise locale de bénéficier de cette mesure**.

L'année 2010 a confirmé le succès de ce dispositif auprès des entreprises : 22 conventions APLD conclues soit 80 % des entreprises bénéficiant du dispositif de base de chômage partiel, 1 385 salariés couverts pour 21 333 heures utilisées.

L'Égalité Professionnelle

En 2010, l'UT DIRECCTE a conclu avec l'Union Patronale Ariège Pyrénées (UPAP) une **convention GPEC** dont l'objet est de **promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**, dans 17 entreprises de 50 à 150 salariés. L'UPAP est chargée d'accompagner les entreprises pour la réalisation du rapport de situation comparée et pour l'élaboration d'un plan d'actions portant sur l'égalité professionnelle.

Dans le même temps, dans le cadre de la CPID (Commission Paritaire Interprofessionnelle Départementale), 4 séances de formation d'une journée chacune sur le thème de l'égalité professionnelle, en direction des délégués syndicaux et des employeurs, ont été mises en œuvre.

21 employeurs et DRH, et 22 délégués syndicaux ont participé à ces formations.

Ces actions combinées, conduites avec l'appui de la déléguée aux droits des femmes, ont abouti au **dépôt de 21 rapports de situation comparée hommes/femmes et de 21 plans d'action**.

GP2C Territoriale

L'UT DIRECCTE a missionné l'AFPA TRANSITION pour engager des démarches de GPEC **sur 2 territoires, le Couserans et le Pays d'Olmes**, dans le cadre des journées d'appui au SPE (Service Public pour l'Emploi).

- ▶ **La première action**, réalisée dans le **Couserans**, avait pour objet de **détecter les besoins à court, moyen et long terme, des entreprises en main d'œuvre et en compétences**, afin de les orienter vers les bons interlocuteurs. Cette opération a été accueillie de façon très favorable par les acteurs du territoire,
- ▶ **La seconde action**, réalisée dans le **Pays d'Olmes**, avait pour objet de **préfigurer la plate-forme de transition territoriale prévue dans le plan de revitalisation du Pays d'Olmes**. Cette plate forme est **opérationnelle depuis le premier trimestre 2011**, son financement étant assuré par une convention ADEC (60 000 € sur chacune des 3 années 2011, 2012 et 2013) conclue le 9 décembre 2010 entre la DIRECCTE et la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Le Service Public de l'Emploi en Ariège SP2D

Le Service Public de l'Emploi départemental **se réunit tous les deux mois en séance plénière** sous la **présidence du Préfet de département**. Il est composé des services de l'État (DIRECCTE), de Pôle Emploi, de l'AFPA et de

membres associés (Mission Locale, Maison de l'Emploi, Collectivités territoriales, Chambres consulaires).

Il assure la mise en œuvre et le suivi des politiques de l'emploi définies au plan national. A partir des éléments de diagnostic du marché du travail local, il élabore et suit un plan d'actions annuel concourant à l'atteinte des objectifs nationaux déclinés aux plans régional et départemental.

Pour l'année 2011n le plan d'actions du SPE de l'Ariège s'est inscrit autour des trois axes suivants :

- Mobilisation des aides et mesures en faveur de l'emploi (Contrat Unique d'Insertion, Développement de l'alternance),
- Développement de l'emploi dans les territoires (GPEC ; Mobilisation des 4 SPEL locaux),
- Soutien aux actions promouvant l'égalité, l'accès et le maintien dans l'emploi des publics cibles (Égalité H/F dans les entreprises ; appui des organisations professionnelles et patronales ; soutien des partenariats Mission Locale / entreprises).

Sous la conduite des Sous Préfets d'arrondissement, l'action du Service Public de l'Emploi départemental **se décline au niveau des zones d'emploi sous la forme de SPE locaux**, en charge de suivre spécifiquement les plans de sauvegarde de l'emploi, les plans locaux de revitalisation économique et les accords GPEC. **Les SPEL tiennent une réunion tous les mois** dans chaque bassin d'emploi.

CRÉATION DE SPEL

C'est l'emploi qui a particulièrement marqué l'année 2010 avec la **création de trois services publics pour l'emploi locaux, un sur le bassin d'emploi de Pamiers, un sur le bassin d'emploi de Lavelanet**, correspondant plus spécifiquement au périmètre du Pays des Pyrénées Cathares, **le dernière sur le bassin d'emploi de Foix créé en décembre 2010**.

Y sont étroitement associés les responsables des deux agences de Pôle Emploi, un représentant de l'UT DIRECCTE et un représentant de la mission locale ; y participent également selon les thématiques abordées, les élus locaux, la maison commune de l'emploi, l'AFPA, CAP Emploi, les partenaires sociaux, les animateurs de pays et des communautés de communes correspondantes ainsi que le réseau consulaire.

Dans un premier temps, les **réunions bimensuelles** ont permis de **consolider l'ossature de ces instances** de façon à créer un réseau de partenaires locaux autour de l'emploi et, ensuite, tout au long de l'année, **d'échanger autour des différentes actions menées par les uns et les autres**.

- ▶ **Dans le Pays d'Olmes, le SPEL a servi d'appui à la mise en œuvre du plan de revitalisation** s'agissant des axes ayant trait à la cohésion sociale : suivi des cellules de reclassement, suivi des actions de GPEC pour la préfiguration de la plateforme de transition territoriale,
- ▶ **La sous-préfecture de Saint-Girons a mis en place en 2010 le Service Public de l'Emploi Local (SPEL), organisé en 3 sous-commissions de travail** : « Veille économique du Couserans », « Logement, mobilité, garde d'enfants », « Mission RSA ».

SERVICE CIVIQUE

L'intégration de 7 jeunes de 16 à 25 ans dans le dispositif du Service Civique

Le Service Civique est un dispositif qui s'adresse à toute personne de 16 à 25 ans qui souhaite réaliser un projet dans le domaine social ou humanitaire, soit auprès d'une ONG ou d'une Fondation, soit auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Le jeune reçoit une indemnité de 442,11 € nets par mois, directement versée par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. La structure d'accueil verse au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 100,46 €, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports.

Par ailleurs, les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5e échelon ou au-delà, bénéficient d'une majoration d'indemnité de 100,64 € par mois.

Dans le département de l'Ariège en 2010, 7 contrats ont été validés pour 6 associations et une collectivité publique.

3. Le renforcement de l'égalité des chances

Signature d'une charte pour des politiques éducatives concertées en Ariège le 30 septembre 2010.

Les institutions départementales réunies autour des politiques éducatives locales (Conseil Général, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Caisse d'Allocations Familiales, Éducation Nationale, en lien avec les fédérations d'éducation populaire : Ligue de l'Enseignement, Fédération départementale des foyers ruraux, Fédération départementale des Francas, Fédération départementale Léo Lagrange, Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, Office Central de Coopération à l'École) ont formalisé leur partenariat par la signature d'un texte de référence, le 30 septembre 2010, qui pose les valeurs et la « doctrine » de ce qui fait la qualité d'un projet éducatif local.

Dix principes fondamentaux ont été rappelés :

- le partenariat local,
- l'accessibilité pour tous les publics,
- la continuité éducative, la place des parents,
- l'éducation à la citoyenneté,
- une gestion des ressources humaines, techniques et financières, utile et supportable,
- une recherche permanente d'adaptation aux besoins, d'innovation éducative et sociale,
- une volonté et une ambition territoriale,
- une évaluation continue,
- une démarche de développement durable.

Les partenaires ont également contribué à la mise en œuvre d'un outil d'auto évaluation qui permet de porter un diagnostic partagé sur la nature des politiques éducatives mises en œuvre sur le territoire. Il se décline en deux parties :

- ▶ L'outil « Portrait du territoire » avec des données quantitatives précises sur les aspects démographiques, les équipements scolaires et périscolaires, l'offre éducative, les aspects financiers, le profil des intervenants, etc.
- ▶ L'outil d'évaluation qualitative basé sur une évaluation participative des acteurs éducatifs du territoire concerné.

L'ambition des partenaires est d'aboutir à la signature de contrats éducatifs locaux sur l'ensemble du territoire.

III. L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

1. La sécurité publique

Les services de la gendarmerie et de la police nationale ont en charge la sécurité et la tranquillité publique.

Leur activité principale reste la lutte contre la petite et moyenne délinquance et la sécurité routière, ayant pour corollaire la répression de la délinquance routière.

L'objectif général de l'État est d'offrir la **plus grande visibilité des actions des forces de police et de gendarmerie**, qu'il s'agisse de la police étatique ou municipale et

donc de **densifier leur présence sur la voie publique tout en confortant leur efficacité**.

ANALYSE QUANTITATIVE DE LA DÉLINQUANCE

La délinquance générale

Pour l'ensemble du département, la **délinquance générale** (4 830 faits constatés en 2010) a poursuivi la **tendance à la baisse** observée fin 2009 avec une diminution de 7,33 % soit 382 faits constatés de moins que l'an passé. Cette tendance concerne à la fois la police et la gendarmerie

La délinquance de proximité

La **délinquance de proximité** (1 735 faits constatés en 2010) a également connu sur cette période tant en zone police que gendarmerie, une **forte diminution** (- 8,59 %, soit - 163 faits constatés). Cette nouvelle baisse de la délinquance de proximité vient conforter la tendance observée, fin 2009, avec sur 2 ans une diminution globale de 14,86 %.

Point d'actualité

Il y a aujourd'hui en France 37 000 caméras sur la voie publique, l'objectif du gouvernement est d'atteindre 45 000 caméras d'ici fin 2011.

La vidéo-protection, un outil efficace

Des dispositifs existent aujourd'hui pour **prévenir les agressions, faciliter l'identification et l'interpellation des auteurs d'actes délictueux**. Certains aménagements et certaines précautions permettent de réduire ces risques de vols et d'agressions.

Parmi ces dispositifs, la **vidéo protection reste un outil à la fois dissuasif mais aussi redoutable pour confondre les auteurs**. C'est grâce à la **vidéo protection que plusieurs affaires en Ariège ont pu être résolues**.

En Ariège, 3 communes (Pamiers, Saint-Girons et Mazères) ont mis en place un système de vidéo-protection.

Rappelons que **l'implantation de tels systèmes est soutenue financièrement par l'État** à travers le **fonds départemental de prévention de la délinquance (FIPD)**.

LES ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE (AVIP)

► **Présentation générale**

Les AVIP représentent en Ariège près de 600 faits par an (556 FC en 2010).

Cet indicateur est composé des violences physiques non crapuleuses: 362 FC, des violences physiques crapuleuses: 48 FC, des violences sexuelles: 53 FC et des menaces de violences:93 FC.

Cela signifie que 65% des AVIP sont des violences physiques non crapuleuses (dont 87% sont constituées par les coups et blessures volontaires (CBV): 315 FC)

Les violences intrafamiliales représentent près de 2/3 des CBV.

► **Évolution des AVIP en 2010**

Contrairement à 2009 où les AVIP affichaient une hausse de 27,57 % (+134 FC), **l'évolution pour 2010 est favorable avec une baisse globale de 10,32% (- 64 FC)** hormis les violences physiques crapuleuses (VPC) qui augmentent (+13 FC ; on passe de 35 à 48 FC). Il s'agit essentiellement de vols violents sans arme.

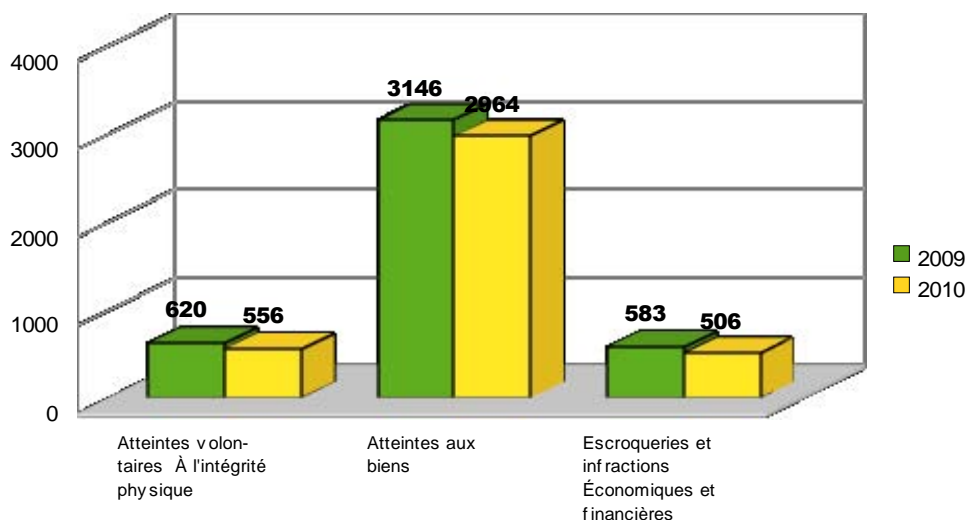
Toutes les autres rubriques composant les AVIP sont en baisse (violences sexuelles:-8 FC, menaces de violence: - 8 FC).

On notera également que les interventions des forces de police et de gendarmerie pour différends familiaux sont en augmentation sur un an de 7,41% (+22 interventions). En revanche, les dépôts de plainte liés aux violences intra-familiales diminuent globalement sur un an de 5,5% (soit -13FC)

Le taux d'élucidation des AVIP est de 82,19 %.

Les nouveaux indicateurs de la délinquance:

Sur un an, tous les nouveaux indicateurs affichent une baisse



LES ATTEINTES AUX BIENS (AAB)

► Présentation générale

Les AAB représentent en Ariège environ 3000 faits par an (2962 FC en 2010).

Les indicateurs significatifs composant les AAB sont les cambriolages qui représentent 20% des infractions (537 FC), les vols d'automobiles et de 2 roues à moteur (25% soit 681 FC), les vols simples au préjudice de particuliers (33 % soit 972 FC), les autres vols simples : à l'étalage, dans les chantiers etc.. (10% soit 321 FC) ou encore les destructions et dégradations de biens (13 % soit 388 FC).

► Évolution des AAB en 2010

Les AAB affichent en 2010 une baisse significative de 5,79% (- 182 FC).

La baisse des AAB concerne à la fois la police (-110 FC soit - 10,96 %) et la gendarmerie (- 72 FC soit - 3,36%).

La plupart des indicateurs composant les AAB diminue y compris les vols avec effraction: 537 FC en 2010 contre 580 FC en 2009. Dans ce domaine, à noter la stabilisation des cambriolages de résidences principales et secondaires: + 4FC. L'effort doit être poursuivi notamment vis à vis des cambriolages de maisons d'habitations principales.

Les autres vols avec violence sans arme augmentent de 18 FC. Il s'agit là d'une délinquance d'appropriation : vols de portables, smart phone, ordinateurs portables...

Le taux d'élucidation des AAB est de 19,06 %.

LES ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES (EIF)

► Présentation générale

Les EIF représentent en Ariège environ 500 faits par an (506 FC en 2010).

Les EIF sont composées à 83% par les escroqueries, faux, abus de confiance et contrefaçons (423 FC), 12% par de la délinquance économique et financière (61 FC), notamment travail clandestin et infractions à l'urbanisme et 5% par des infractions à la législation sur les chèques (22 FC).

► Évolution des EIF en 2010

Les EIF connaissent une forte baisse sur 1 an de 13,21% (-77FC). À noter cependant une légère hausse des infractions à la législation sur les chèques: + 12 FC.

Tous les faits sont solutionnés

► L'activité des services

L'essentiel des infractions révélées par l'action des services (477 infractions en 2010) est constitué d'infractions pour usage de stupéfiants (216 FC), pour travail illégal (25 FC), pour port ou détention d'armes prohibées (51 FC), pour immigration irrégulière (43 FC) et atteintes à l'environnement (19 FC).

Les Infractions révélées par l'action des services (IRAS) connaissent une baisse de 7,56 % (- 39 FC) en 2010 liée principalement à une diminution des infractions concernant le trafic et la vente de stupéfiants de 37,68 % (- 26 FC).

L'activité de la Cellule Anti Cambriolage (CAC)

Face à l'augmentation des cambriolages au cours des premiers mois de 2009, un **plan d'action de lutte contre la délinquance de proximité a été mis en place en septembre 2009**. Une des mesures phare de ce plan a été la création en Ariège, le 28 septembre 2009, d'une cellule anti cambriolage : la CAC.

Depuis sa création, les résultats sont très encourageants puisque les cambriolages qui avaient fortement progressé début 2009 (+11 % fin août) ont commencé à régresser au dernier trimestre 2009 (-39 cambriolages) pour terminer l'année en légère hausse (+1,75 %).

Cette tendance à la baisse s'est confirmée en 2010 : - 43 faits constatés (soit 7,41 %) sur un an. **La CAC s'est réunie en 2010 à 66 reprises**. Au cours de ces réunions ont été étudiés plusieurs faits d'atteintes aux biens commis dans le département (vols de métaux, raids dans des pharmacies et autres commerces sensibles, vols par ruse au préjudice de personnes âgées, vols à la roulotte, cambriolages de locaux commerciaux...).

L'action menée au sein de la CAC a permis l'interpellation de nombreux auteurs d'infractions. Après un an d'existence, cette structure jouit désormais d'une notoriété départementale et même régionale, étant régulièrement sollicitée par d'autres départements.

ANALYSE QUALITATIVE DE LA DÉLINQUANCE

Les **chiffres pour 2010 confirment la tendance à la baisse de la délinquance** observée, fin 2009. Cette situation est liée à la poursuite des mesures du plan d'action de lutte contre la délinquance mis en place en septembre 2009 et renouvelé en 2010. Ce plan comprend différents volets :

► Premier volet : la lutte contre la délinquance de proximité

Ce volet s'articule à la fois autour de mesures **préventives** et **opérationnelles**, parmi lesquelles on retiendra :

Le développement de la solidarité de voisinage

Une action, menée au cours du premier trimestre 2010, mérite d'être valorisée. Il s'agit de la **mise en place du dispositif « Voisins Vigilants » sur la commune de Mazères**.

L'organisation de forums « Commerces-Entreprises Sécurité » à destination des professions les plus exposées aux risques

Trois forums « Commerces-Entreprises Sécurité », ont été organisés en partenariat avec la CCI de l'Ariège les 8 avril, 24 juin et 21 octobre dernier, à Foix, Pamiers et Lavelanet. Ces forums ont rencontré un vif succès auprès des commerçants et entreprises locales puisque 220 personnes au total y ont participé et ont permis de sensibiliser les commerçants et chefs d'entreprises du département, grâce à l'organisation de plusieurs ateliers, sur les dispositifs de sécurité existants sur le marché, sur l'action des référents sûreté police et gendarmerie ainsi que sur les différentes formes d'escroqueries et usages de faux.

Les opérations tranquillité absence

Pour l'été 2010, 331 personnes se sont inscrites auprès des services de police et de gendarmerie qui ont effectué 1 406 passages auprès des personnes ayant signalé leur absence. Un seul cambriolage a été constaté parmi les habitations surveillées.

Il est à noter un total de 49 cambriolages de résidences principales et secondaires sur les 2 mois d'été contre 57 en 2009.

L'action des brigades de nuit de Pamiers et Foix

Mises en place respectivement en septembre 2009 et janvier 2010, leur action s'est révélée particulièrement efficace en permettant l'interpellation de nombreux délinquants. Ces brigades ont contribué à faire baisser le sentiment d'insécurité dans les deux villes les plus importantes du département.

"VOISINS VIGILANTS"

L'opération **Voisins Vigilants**, est un système de protection réciproque qui consiste à organiser dans différents quartiers de la commune une chaîne de vigilance pour prévenir tout phénomène de délinquance.

Le principe des "Voisins Vigilants" consiste, en responsabilisant les habitants d'une rue ou d'un quartier, à veiller sur leur zone d'habitation ; s'ils assistent à quelque chose de suspect, ils en informent le "référént désigné" de leur quartier qui, en fonction de la situation, prend contact avec le policier municipal ou la gendarmerie. A l'inverse, en cas de vol ou infraction communiqués au responsable de quartier, celui-ci informera les habitants concernés, ce qui permettra à chacun d'être plus vigilant, et ainsi de pouvoir déjouer certaines mauvaises intentions.

Il ne s'agit pas pour les "Voisins Vigilants" de faire des contrôles, des rondes ou de la délation. Il s'agit simplement de s'assurer que le camion qui charge les meubles du voisin est bien un déménageur programmé, que le portail de l'autre voisin, en vacance pour quinze jours, qui est subitement ouvert, n'est pas le fait d'individus mal intentionnés.

Il s'agit de créer un réseau de contact entre "Voisins Vigilants" pour assurer leur propre sécurité et celle de leurs biens.

Ce dispositif, né dans les pays anglo-saxons il y a une vingtaine d'années, où il est désigné par l'expression "neighbourhood watch" (Surveillance de quartier), a donné des résultats importants pour la baisse



► Un autre volet de ce plan concerne la lutte contre les violences faites aux personnes

Dans ce cadre, plusieurs initiatives sont à valoriser comme :

La création au sein des services de police et du groupement de gendarmerie de l'Ariège de **brigades de protection de la famille**.

L'organisation de nombreuses manifestations dans le département à l'occasion de la célébration de la **Journée contre les violences faites aux femmes du 25 novembre** : pièce de théâtre sur le thème des violences conjugales à Saint-Girons, ciné-débat avec projection d'un film « la domination masculine », conférence de presse du Préfet à l'unité d'accueil des victimes de Pamiers.

L'organisation de 2 journées de **formation des professionnels** (services de police, gendarmerie, intervenants sociaux...) sur les violences conjugales les 18 novembre et 9 décembre 2010.

La volonté de mieux prendre en charge les plaintes des victimes en travaillant sur l'éloignement des auteurs. Un protocole est actuellement en cours d'élaboration entre le procureur de la République et la déléguée aux droits des femmes pour trouver une solution de logement d'urgence pour les auteurs de violences intrafamiliales, de nature à les éloigner au plus vite du cercle familial.

La création d'un conseil départemental d'accès au droit (CDAD) en Ariège est également un outil essentiel pour offrir aux citoyens, surtout les plus vulnérables, en tout point du territoire, un accès vers les structures chargées d'assurer ou faciliter l'exercice des droits.

Les autres plans d'actions mis en place en Ariège au cours de l'année 2010 selon le principe « à problème identifié, réponse ciblée » concernent la lutte contre le trafic de stupéfiants, la protection des seniors, la sécurisation des établissements scolaires et des transports ferroviaires.

► Le plan de lutte contre le trafic de stupéfiants

Ce plan a donné lieu en Ariège à 126 opérations. Parmi les opérations coup de poing anti stupéfiants intervenues dans le cadre de ce plan, on citera **les nombreux contrôles et saisies de stupéfiants réalisés à l'occasion du Teknival en mai dernier.**

Ce plan a aussi facilité la mise en place d'opérations conjointes entre le service des douanes et les forces de police et de gendarmerie pour **démanteler les réseaux de**

contrebandes liés à la proximité de l'Andorre ainsi que le renforcement de la coopération entre les forces de l'ordre et la Maison d'arrêt de Foix pour surveiller les **délinquants à leur sortie.**

Une attention particulière a été portée aux actions de prévention dans et aux abords des établissements scolaires.

► Le plan d'action en faveur des seniors

Le département compte environ 35 000 personnes âgées de plus de 65 ans parmi la population dont certaines particulièrement isolées et vulnérables.

Dans le cadre du plan seniors lancé en juillet 2010, une plaquette d'information donnant **des conseils pratiques sur la sécurité ainsi qu'un guide intitulé « seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes »** ont été mis à disposition des personnes âgées dans les principaux bureaux de poste du département, les banques, les pharmacies et autres commerces de proximité, auprès des associations de services d'aide à domicile, de même qu'auprès des services sociaux des principales mairies du département.

134 seniors ont pu ainsi bénéficier des mesures de ce plan depuis le mois de juillet 2010 avec près de 300 opérations menées à leur profit.



► La sécurisation des établissements scolaires

La lutte contre les violences scolaires et la sécurisation des établissements constituent une priorité même si l'Ariège ne fait pas partie des départements qui ont des établissements dits « sensibles » au plan national.

138 faits judiciaires commis à l'intérieur des établissements scolaires ont été recensés au cours de l'année 2010, chiffre en légère diminution par rapport à 2009 (-5 faits constatés).

Les infractions les plus courantes sont les vols et en particulier les vols de téléphones portables qui représentaient en 2009 plus des 2/3 du total des infractions ; en 2010, on observe une baisse des vols et une hausse des infractions à la législation sur les stupéfiants qui passent de 15 faits constatés à 21 faits. Par ailleurs, le nombre d'intrusions dans les établissements scolaires est quant à lui très faible (2 faits en 2010 contre 4 en 2009).

► Le plan de sécurisation des transports ferroviaires

Le plan départemental de sécurisation des transports ferroviaires prévoit la **surveillance régulière** (au moins une fois par mois) des lignes et principales gares du département ainsi que des **contrôles** dans les trains pour lutter notamment contre les trafics de tabac, d'alcool et de stupéfiants liés à la proximité de l'Andorre ou encore des opérations « coups de poings » pour lutter contre l'immigration clandestine.

Par ailleurs, une vigilance particulière est portée par les forces de l'ordre aux phénomènes de vols de cuivre ou de métaux dans les emprises SNCF.

Les autres dispositifs spécifiques mis en place à certaines périodes de l'année pour garantir la sécurité des Ariégeois et des touristes.

Des mesures spécifiques ont été prises pour garantir la sécurité des ariégeois et des touristes sur des périodes particulièrement sensibles comme la période estivale, la rentrée de septembre ou encore les fêtes de fin d'année.

En 2010, 15 communes ont bénéficié de cet appui qui sera étendu dès 2011 à l'ensemble des collectivités volontaires.

Les opérations Tranquillité Vacances, l'Opération Anti Hold-up et le plan Vigipirate constituent l'essentiel des opérations spécifiques effectuées en 2010.

La direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de l'Ariège a été mobilisée en juillet 2010 pour préparer et gérer un départ du Tour de France à Pamiers. Des renforts extérieurs ont été d'ailleurs nécessaires à la bonne tenue de cette manifestation. Un tecknival a aussi eu lieu à La Tour du Criou où les forces de police ont renforcé la gendarmerie pendant trois jours au mois d'avril.



© Tous droits réservés

2. La sécurité civile

2.1. Exercices réalisés en 2010

Conformément aux directives nationales en matière d'exercices de sécurité civile, le SIDPC a réalisé quatre exercices :

- **Le 3 juin 2010, exercice cadre grand barrage** : test du plan particulier d'intervention du barrage de GNIIOURE et des Plans Communaux de Sauvegarde de Niaux (évacuation de l'école) et de Tarascon-sur-Ariège (évacuation du collège),
- **Le 25 octobre 2010, exercice de sécurité interne du Tunnel de Foix**. L'exercice s'est déroulé sur le terrain avec la simulation d'un accident de circulation dans le tunnel impliquant deux véhicules qui aurait provoqué la mise hors service du câble rayonnant, la panne du PC principal et l'évacuation des personnes piégées dans le tunnel,
- **Le 9 octobre 2010, exercice spéléo-secours** organisé sur la commune de Le Port, sur la face Nord du massif Mont Béas,
- **Le 17 septembre 2010, exercice Orsec Nombreuses Victimes**, organisé sur la commune de Nalzen. Le scénario prévoyait un accident de circulation dans un virage suite à l'impact entre un minibus et un véhicule léger. Un autre véhicule léger se trouvait également accidenté en voulant éviter le minibus. Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé pour cet exercice.

2.2. Teknival 2010

Le SIDPC, le cabinet, le SDIS ont participé à la **préparation et à la gestion du teknival 2010** qui a eu lieu le week-end du 1er mai 2010.

Les différents services de l'État avaient pour mission, sous l'autorité du préfet, d'accompagner l'événement afin d'assurer la sécurité et la protection des personnes et des biens et de porter une attention particulière aux riverains et élus locaux dans la gestion de cet événement. A cet effet, un poste de commandement regroupant un pôle sécurité et ordre public, un pôle santé et secours à personne, un pôle sécurité sanitaire et environnementale a été mis en place dans la salle municipale louée à la commune de La Tour du Crieu.

2.3. Pandémie grippale

La gestion de la pandémie grippale a été une des principales activités du SIDPC de juin 2009 à mars 2010. Le premier trimestre 2010 a été consacré à la fin de la campagne de vaccination ainsi qu'au financement de cette opération.

Sous la direction du chef de projet, Mme Dominique Christian, secrétaire générale de la préfecture, **une équipe opérationnelle départementale a été constituée**. Un comité de pilotage, présidé par Monsieur le préfet, associait l'ensemble des acteurs concernés par la campagne de vaccination.



© Tous droits réservés

Quatre centres de vaccination ont été implantés dans le département, localisés dans les agglomérations de Foix, Pamiers, Saint-Girons et Lavelanet. La campagne de vaccination a débuté le 15 octobre 2009 et pris fin en janvier 2010, ce qui a **permis de vacciner 8 047 personnes du département, soit 5,50 % de la population de l'Ariège**. De janvier 2010 à mars 2010, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) a procédé au financement de la campagne de vaccination.

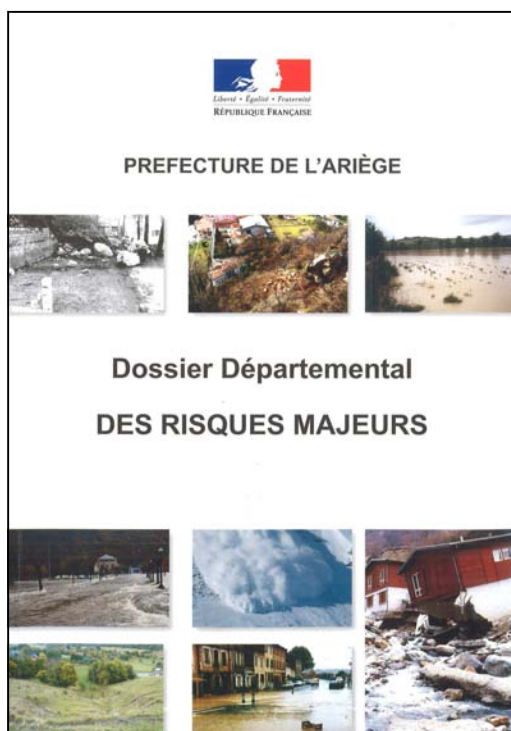
2.4. Prévention des risques naturel

Deux actions marquantes sont à retenir:

- l'édition du **Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)**,
- l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur **plan communal de sauvegarde (PCS)**.

► Le **DDRM** est un **document établi, au niveau départemental par le préfet**, dans lequel sont **consignées les informations essentielles – techniques ou historiques – sur les risques naturels et technologiques majeurs du département**.

Ce dossier, destiné au public et aux acteurs départementaux du risque majeur (élus, administrations, associations...), **relève de l'information préventive et ne constitue pas un document réglementaire contraignant** comme le sont en revanche certains documents d'urbanisme (par exemple : Plan d'Occupation des Sols (POS), Plan Local d'Urbanisme (PLU)).



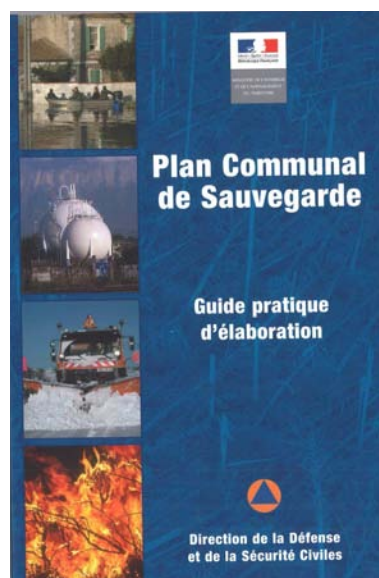
La dernière version du DDRM de l'Ariège étant déjà ancienne, sa refonte a été décidée et la nouvelle mouture, fruit d'une collaboration inter-services, a été adressée à tous les maires du département ainsi qu'à l'ensemble des services de l'État au mois de juin 2010.

Sur la base de ce document, le préfet doit encore porter à la connaissance des maires les informations qui leur sont nécessaires pour réaliser l'information préventive sur leur commune. Ces éléments servent également de base pour l'élaboration des PCS.

En ce qui concerne les **plans communaux de sauvegarde (PCS)**, une **stratégie départementale d'accompagnement des communes a été mise en œuvre** en collaboration avec la direction départementale des territoires et la délégation militaire départementale (DMD). Des réunions d'information, sous la présidence des sous-préfets, ont été organisées afin de rappeler aux maires leur rôle essentiel en matière de prévention et de gestion des crises.

► Le **PCS est le maillon local de l'organisation de sécurité civile** ; 93 communes étaient présentes et une cinquantaine se sont inscrites aux ateliers proposés par la DDT, la DMD et le SIDPC.

Cette **démarche générale sera poursuivie par la tenue de nouvelles réunions d'arrondissement en 2011** visant à remettre aux maires les documents nécessaires à l'information préventive et à les informer de manière générale sur l'actualité des risques naturels, notamment en ce qui concerne les séismes.



3. La sécurité routière

La lutte contre l'insécurité routière constitue une priorité pour l'Ariège, département particulièrement accidentogène.

Les chiffres de l'accidentologie 2010 confirment la **tendance à la baisse dans le département**, le nombre d'accidents corporels passant pour la première fois sous la barre symbolique des 100 :

- - 22 % d'accidents corporels (91 au lieu de 116),
- - 32 % de blessés (101 au lieu de 149),
- + 111 % de tués (19 au lieu de 9).

En matière de prévention, des actions importantes ont été menées dans le milieu professionnel, vis à vis des usagers vulnérables, avec un effort particulier envers le public "jeunes".

Le village sécurité routière de Saint-Girons, a accueilli près de 1 600 élèves de la maternelle au lycée professionnel, avec présentation de chocs voiture contre cyclomoteur et voiture contre voiture, réalisés par un cascadeur professionnel.

L'éducation routière

En 2010, 1 456 candidats au permis de conduire de la catégorie B ont été reçus en Ariège pour un taux de réussite moyen de 55,47 %.

Parmi eux, 30,84 % ont fait le choix d'une formation par le biais de l'apprentissage anticipé de la conduite pour un taux de réussite moyen de 69,5 %.

Les épreuves de la catégorie B ont connu deux évolutions importantes au cours de l'année :

- l'application de la **nouvelle procédure d'évaluation** découlant de la réforme du permis de conduire,
- la mise en place de l'**annonce différée du résultat**.

Pour ce qui est des épreuves théoriques, 1 935 candidats ont obtenu leur examen du code de la route pour un taux de réussite de 58,23 %.

L'évolution des statistiques de la sécurité routière en 2010

Sur l'ensemble du département de l'Ariège, le bilan annuel de la sécurité routière durant l'année 2010, comparé à celui de 2009, indique que :



© Tous droits réservés

Pour la protection des piétons et des cyclistes, la mise en "zone de rencontre" a été expérimentée au centre ville de Foix.

► **L'accidentalité routière a reculé de 22 %** en 2010 avec 91 accidents corporels enregistrés sur l'année, passant sous la barre symbolique des 100, et affiche une baisse de 47 % par rapport à 2005;

► **101 personnes ont été blessées, soit un recul de 32 %** par rapport à 2009 et de 54 % par rapport à 2005 ; parmi ces personnes blessées, 66 ont été hospitalisées, soit une baisse de 35 % par rapport à 2009,

► **en revanche, la mortalité a augmenté de 111 % par rapport à 2009 avec 19 tués** mais a diminué de 20 % par rapport à 2005. Il faut noter que l'année 2009 comptabilisait 9 morts, chiffre exceptionnellement bas, puisque la moyenne annuelle avoisine 17 tués depuis 2005 ; en 2009, le département a semble-t-il atteint un seuil en terme de nombre de tués sur les routes qu'il semble par ailleurs difficile de réduire encore. Il convient de noter que l'Ariège est un département de transit avec un fort trafic, notamment sur l'axe européen que constitue la RN 20 (+ de 15 000 véhicules jour en moyenne).

La « zone de rencontre », nouveau concept du décret du 30 juillet 2008

Le décret du 30 juillet 2008 introduit le concept de « zone de rencontre » dans le Code de la route. Il vient compléter et modifier les deux outils proposés aux maires pour aménager des zones de circulation apaisée en agglomération qu'étaient « l'aire piétonne » et la « zone 30 ». Aucun de ces deux outils ne permettait une totale mixité entre tous les usagers sur une partie de la voirie urbaine : piétons, cyclistes, usagers motorisés, transports en commun...

Ce décret traduit dans le code de la route, sur la base des expériences d'autres pays européens et de la proposition du comité de pilotage de la démarche « code de la rue », le concept de « zone de rencontre ».

Au sein de ces zones de rencontres :

- la priorité est donnée aux piétons qui n'auront pas obligation de circuler sur les trottoirs,
- la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h.

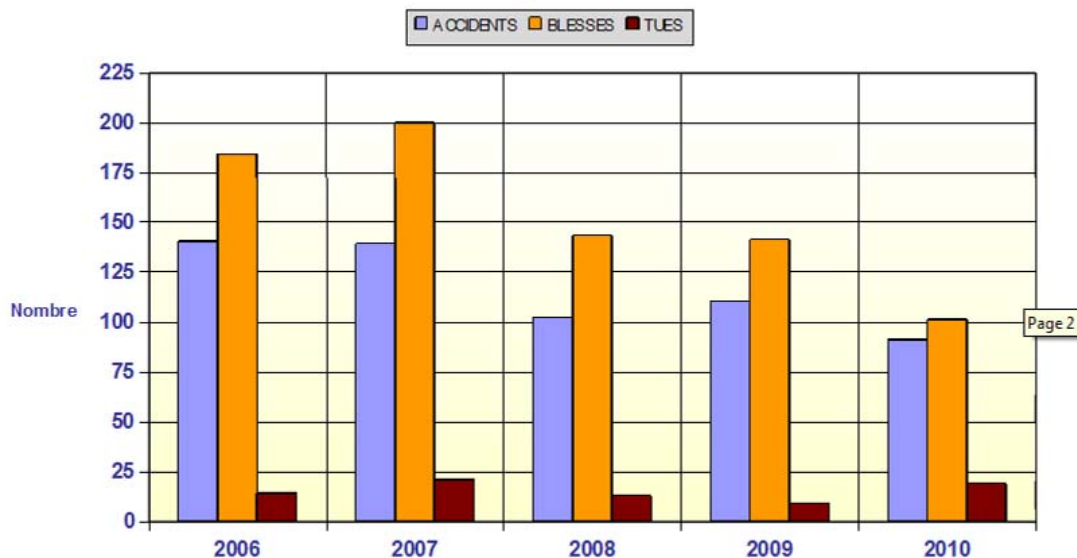
Bien évidemment, toute la réglementation classique s'applique à la zone de rencontre que ce soit la législation pour les personnes à mobilité réduite (notamment les personnes handicapées), la signalisation, etc. Ainsi, il est recommandé de garder un espace refuge réservé aux piétons, dès que la largeur de la rue le permet, afin d'assurer un cheminement piéton non accessible aux véhicules motorisés.

La « zone de rencontre » peut être une rue, englober une place ou un ensemble de voiries. Elle est d'une dimension relativement peu étendue afin de rendre possible une contrainte forte de vitesse sur les véhicules et une attention soutenue des conducteurs du fait de la priorité piétonne.

En terme d'aménagement et de lisibilité, parmi les idées avancées il y a celle d'une chaussée qui s'efface avec un changement de matériaux et un contraste visuel. Ainsi les usagers motorisés perçoivent que l'espace dans lequel ils pénètrent n'est plus essentiellement destiné à l'écoulement du trafic.



ACCIDENTS - BLESSES - TUES (zones Police/Gie) Evolution sur la période 2006-2010



L'objectif de stabiliser les chiffres en vue de consolider les résultats des années précédentes a été atteint et il s'inscrit dans la **tendance lourde de diminution de l'insécurité routière observée sur la période 2005/2010** :

- accidents corporels : - 13 accidents par an,
- tués : - 1 tué par an,
- Blessés : - 20 blessés par an.

Bilan d'exécution des mesures du plan départemental d'action de sécurité routière

Le plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) en 2010 s'est articulé autour de mesures préventives et répressives :

En matière de prévention, de nombreuses initiatives ont été menées en faveur des jeunes (à l'occasion notamment du village sécurité routière de Saint-Girons), des milieux professionnels et des usagers vulnérables.

Des opérations importantes, dont l'efficacité a déjà été prouvée, ont été renouvelées à l'attention d'autres publics :

- usagers de deux roues motorisées (stage de perfectionnement, sensibilisation des jeunes...),
- seniors (Prévention MAIF et Prévention Routière).

Le PDASR a continué à soutenir l'unité d'accueil des victimes à Pamiers qui examine, oriente et conseille les victimes d'accidents de la route et leur famille.

Concernant le volet répression, un nouveau radar a été mis en fonctionnement cette année dans le département portant à 10 le nombre total de radars fixes en Ariège.

Ce sont près de 27 000 infractions qui ont été relevées en 2010 par les radars fixes et près de 15 000 par les radars mobiles.

Un radar feu rouge a également été mis en service cette année à **Lavelanet** qui a permis de relever 878 infractions depuis son installation en juillet dernier.

4. La sécurité sanitaire, alimentaire et la sécurité des consommateurs

Le contrôle des Accueils Collectifs à Caractère Éducatif des Mineurs (ACC^{EM})

Les Accueils Collectifs à Caractère Éducatif des Mineurs sont des **modes d'accueil destinés à prendre en charge pendant les vacances et le hors temps scolaire les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans** pour leur permettre de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente.

Ils sont organisés autour d'un projet éducatif propre à chaque organisateur et d'un projet pédagogique propre à chaque équipe d'encadrement, ils sont encadrés par un personnel qualifié.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations **a renforcé en 2010 ses missions d'enregistrement et de contrôle dans ce domaine, (protection des mineurs lors de séjours de vacances) en effectuant 88 contrôles dans les établissements accueillant des mineurs sur le département.**

La lutte contre les maladies animales

Dans le cadre des contrôles des maladies légalement contagieuses évoluant sur le bétail, la DDCSPP a dû cette année faire face la réémergence de foyers de **tuberculose bovine, principalement sur le canton du Mas d'Azil.**



© Tous droits réservés

Suite à la mise en évidence de lésions tuberculeuses découvertes lors de l'inspection sanitaire en abattoir, 43 élevages en liens épidémiologiques ont été placés sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance sanitaire, afin de limiter les mouvements d'animaux et conduire les tests de dépistage. Au total, plus de **5 000 animaux ont été dépistés** dans le cadre de cette enquête, et **8 troupeaux déclarés infectés sont en cours d'assainissement.** S'agissant d'une **maladie à évolution lente et insidieuse**, il n'est pas impossible que d'autres troupeaux, aujourd'hui

d'hui testés indemnes, se révèlent ultérieurement positifs. C'est la raison pour laquelle environ 400 troupeaux de la zone Nord du département ont fait l'objet d'une demande de contrôle annuel, en remplacement des rythmes de contrôles triennaux, précédemment pratiqués.

Les engagements financiers de l'État pour le traitement de ce foyer en 2010, hors mobilisation des services, **s'élèvent à ce jour à environ 1 125 000 €, dont 88 % d'indemnités d'éleveurs, 10 % de frais d'analyses et vétérinaires et 2 % pour le suivi de l'infection dans la faune sauvage.**

Aucun cas clinique n'a été observé en 2010 (pour mémoire: 1 187 élevages touchés en 2008 pour un coût d'environ 850 000 €).

La sécurité sanitaire des aliments

Pour la filière alimentaire, **la DDCSPP assure le suivi de 190 ateliers agréés ou autorisés, de 372 établissements de restauration à caractère collectif et de 2 003 établissements de remise directe.**

Elle a effectué **545 visites sur le terrain, émis 78 avis sur projet et participé à 10 formations de professionnels** en coopération avec les trois chambres consulaires dans le cadre des actions définies au niveau départemental.

Le réseau d'alerte sanitaire a été activé 97 fois en ce qui concerne des contaminations dangereuses de produits alimentaires potentiellement commercialisés en Ariège, dont 7 fois pour des produits originaires du département, affectant 3 fromageries et 4 établissements de traitement de produits carnés (3 fois pour des contaminations en Salmonelles et 4 fois pour des contaminations en Listeria).

Par ailleurs, 286 prélèvements concernant les plans de contrôle et de surveillance des produits d'origine animale ont été réalisés, concernant tant les contaminants (métaux lourds, pesticides...), que les produits prohibés (anabolisants, antibiotiques...), sans aucun résultat positif.

Enfin, **en décembre 2010, en collaboration avec l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), une action innovante a été conduite.** Des contrôles de commercialisation de gibiers sauvages, à l'occasion des fêtes de fin d'année, ont été effectués auprès des boucheries et des restaurateurs. Cette action, qui a fait l'objet d'une communication dans la presse locale, a **mis en évidence la vente d'espèces interdites à la commercialisation** (bécasses) et l'utilisation, par un restaurateur, de viande de sangliers sans test préalable de la trichinose, pathologie dangereuse pour la santé humaine.

La protection du consommateur

Quatre événements majeurs en 2010 :

- **le retrait d'un jouet éducatif** (tableau avec lettres magnétiques) non conforme et dangereux pour les enfants de moins de 36 mois (risque d'ingestion des éléments et d'intoxication par migration de plomb après analyse des laboratoires publics),
- **le retrait des tapis d'éveil** (tapis mousse) contenant du formamide, substance toxique pour les enfants en bas-âge,
- **une opération de vérification des prix des carburants**, à la demande de la ministre de l'économie, a donné lieu à 29 contrôles en trois jours au mois d'octobre 2010. Cette opération a également permis d'apprécier l'état des stocks de carburants en période de blocage des raffineries,
- **une enquête approfondie** a été diligentée **dans le secteur des garages**, visant à vérifier la loyauté des pratiques commerciales à l'égard du consommateur : vérification de la réalité des kilométrages inscrits au compteur de 60 véhicules d'occasion à la vente contrôlés, règles d'information du consommateur sur les conditions des ventes.



© Tous droits réservés

IV. L'ÉTAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. L'accompagnement des mutations économiques et du développement territorial

Le département de l'Ariège est confronté à des difficultés persistantes dans certains de ses bassins d'emplois qui se traduisent par un **taux de chômage assez élevé** notamment dans les zones d'emploi de Lavelanet et de Saint Girons.

Pour garantir la cohésion sociale, il est nécessaire de rechercher les réponses les plus adaptées en vue d'enrayer la crise économique de certaines entreprises.

La réponse a été apportée **en 2010 par la signature du plan de revitalisation économique du Pays d'Olmes** qui est intervenue en début d'année.

Grâce à un certain nombre d'outils financiers, le territoire va pouvoir être aidé grâce à **la mise en œuvre d'un fonds de conversion, alimenté en partie par l'État**, et dont la gestion a été confiée à une société de conversion Séma-phores.

Le comité d'engagement de ce fonds va tenir sa première réunion au premier semestre 2011.

Parallèlement, le Fonds National de Revitalisation du Territoire (FNRT) a pu être mobilisé au profit de certaines entreprises, notamment textiles, qui attendent également la concrétisation d'un dossier structurant concernant la mise en œuvre d'un **centre d'innovation du textile**.

La DGE et la DDR, refondues aujourd'hui en DETR, sont des instruments de cohésion sociale au service des collectivités territoriales. Elles permettent à celles-ci de répondre aux préoccupations locales des élus dans un souci de développement harmonieux des territoires.

La **problématique du développement durable est au cœur des activités qui sont soutenues par les services de l'État**, notamment dans le cadre de la programmation des crédits d'État et des crédits européens au titre du développement durable et des énergies renouvelables.

En 2010, **des acteurs économiques dans les domaines agricole et industriel ainsi que des collectivités territoriales, ont pu bénéficier d'aides importantes au titre des crédits FNADT et FEDER dans le domaine des énergies renouvelables (photovoltaïques, chaufferies bois...) et du développement économique du massif**.

Les PER

Dans le droit fil des Assises des territoires ruraux, l'État a lancé en 2010 la **deuxième génération des pôles d'excellence rurale (PER)** qui constitue une réponse adaptée pour les collectivités en vue de mettre en œuvre des projets spécifiques qui n'auraient pu voir le jour dans le cadre des dispositifs classiques.

C'est ainsi qu'en 2010 ont été labellisés pour la première phase de cette deuxième génération, les deux PER suivants :

- Le PER « **valorisation du thermalisme** » porté par la communauté de communes des vallées d'Ax visant à enrayer la baisse du nombre des curistes,
- Le PER « **valorisation du bois local** » porté par le syndicat de gestion du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises.

Cinq dossiers de candidature ont été déposés au titre de la deuxième phase en 2010.

Dans le cadre de la **poursuite du programme de Développement Rural 2007-2013**, la DDT a été très mobilisée pour l'instruction, en qualité de guichet unique, des projets bénéficiant de crédits de l'axe 3 du FEADER dédiés, et en qualité de service référent, des dossiers financés dans le cadre des crédits LEADER.

En 2010, au titre de la diversification agricole, du tourisme et de l'animation des pays, **11 opérations ont été engagées sur des crédits FEADER pour un montant de 399 232 € et 7 dossiers sur les crédits LEADER pour un montant de 246 862 €.**

Le Comité départemental d'information géographique (CDIG)

Afin d'améliorer la connaissance partagée des territoires, le comité départemental d'information géographique a été installé en 2010. Il s'est réuni pour la première fois sous la présidence de M. le Préfet le 6 juillet 2010. Regroupant tous les partenaires produisant ou utilisant l'information géographique, il a proposé un programme de travail portant sur la **mise en place d'une convention d'échange des données, la poursuite de la numérisation des documents d'urbanisme, la recherche d'une collaboration accrue en identifiant les besoins des partenaires et les moyens de financement, la formation des utilisateurs de l'information géographique.** Le principe d'une réunion du comité tous les six mois a également été acté.

2. L'environnement et l'aménagement de l'espace

Eau

Le pôle de compétence « eaux et réseaux », piloté par la DDT, rassemble dans le département l'ensemble des services intervenant dans le domaine de la politique et de la gestion de l'eau et des réseaux, dans le cadre de la mission inter-services de l'eau (MISE). **La MISE assure la coordination des actions des différents services dans le cadre des orientations fixées pour l'année en Ariège en déclinaison avec la politique de l'eau.**

La MISE s'est attachée particulièrement à :

- **participer à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** en élaborant un plan d'actions destiné à reconquérir avant 2015 le bon état de 15 cours d'eau ariégeois,
- **préparer et animer la concertation locale préalable au futur classement des cours d'eau** par rapport à leur continuité écologique (libre circulation des espèces biologiques et bon déroulement du transport naturel des sédiments),
- **veiller à la réalisation des actions qui contribuent à la bonne qualité des eaux superficielles**, notamment par la poursuite de la mise en œuvre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) et le suivi du plan d'épandage des boues de stations d'épuration,
- **contribuer à la gestion quantitative des ressources en eau,**

- **veiller à une articulation cohérente des actions des services déconcentrés de l'État** dans le département en matière de gestion des eaux pluviales,
- **contrôler in situ la mise en œuvre du programme nitrates** (participation aux contrôles de conditionnalité de la politique agricole commune, PAC),
- **mettre en œuvre le plan de contrôles établi** en concertation avec la DDT, l'ONEMA, l'ONCFS et la DREAL (contraventions ou délits).

Protection des sites et biodiversité

Les services de la DDT, de la DREAL et de la préfecture assurent la mise en œuvre des actions de protection de la biodiversité, de conservation des milieux naturels ainsi que des espèces animales et végétales et de préservation de l'environnement au regard des activités anthropiques.

Les programmes environnementaux "Natura 2000" concernent 21 sites en Ariège :

- 15 sites "Directives Habitats",
- 6 sites "Directive Oiseaux".

En 2010 a eu lieu une concertation départementale, préalable à l'élaboration d'une liste locale d'activités qui devront faire l'objet d'une évaluation des incidences "Natura 2000", destinée à prévenir toute atteinte significative à ces sites naturels.

Développement d'un urbanisme durable

Au titre de sa mission d'instruction ou d'appui aux collectivités, **l'État a poursuivi son investissement en matière d'urbanisme** (10 100 décisions prises en 2010, appui à 65 démarches PLU et au lancement du SCOT Vallée de l'Ariège désormais prêt à débiter concrètement après constitution de toutes les instances d'animation et de gouvernance).

Le fort développement des projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque en toiture, au sol, méthanisation, éolien) a enfin nécessité l'élaboration de stratégies départementales et le suivi de multiples projets (ZDE Gudas, Malléon Calzan, projet de méthanisation CAPA à Verniolle, projets de centrales photovoltaïques au sol des secteurs de l'Arize et de Pamiers, ...).

Risques naturels

Les services de la DDT pilotent l'élaboration des **Plans de Prévention des Risques Naturels (PPR-N)**. En 2010, le Préfet a approuvé les 6 PPR des communes de Lesparrou, Carla-Bayle, Bélesta, Mirepoix, Montgailhard et Lézat-sur-Lèze.

Point d'actualité

► **Première année de fonctionnement de la cellule "brûlage dirigé"**

Cette cellule, créée officiellement le 2 décembre 2009, est animée par l'ONF et regroupe la DDT, le SDIS, la Chambre d'agriculture, le CRPF et la fédération pastorale. Elle s'est notamment attachée en 2010 à vulgariser la technique de conduite du feu, en ayant mis en place deux sessions de formation à destination des éleveurs. Elle a également réalisé des brûlages délicats et a constaté, en en faisant l'évaluation, la montée en puissance du nouveau dispositif.

► **Travaux de l'observatoire du bruit des transports en Ariège**

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la RN 20 entre Pamiers et Saint-Paul de Jarrat est en cours d'élaboration. Le PPBE se déclinant en 3 étapes, l'étape n° 1 a été totalement réalisée en 2010.

Ce travail a été présenté et validé en comité de pilotage de l'observatoire du bruit. Fin 2010, l'étape n°2 du PPBE a été confiée au Préfet de région (DREAL). En outre, un accord de principe a été obtenu pour la mise en place d'un radar tronçon sur cet axe qui devrait ainsi être un des premiers équipés en France.

► **Loup en Ariège**

Retour du loup en Ariège : Les premières prédatons, mettant très vraisemblablement en cause le loup, ont eu lieu pendant l'été 2010. Quelques individus, ne constituant cependant pas encore une meute, présents depuis quelques années dans les Pyrénées Orientales, ont, pour la première fois, prédatés en Ariège. Les indemnités des dommages aux éleveurs ont eu lieu en utilisant l'enveloppe et le barème en vigueur pour l'ours brun. Cependant, il convient de noter les dommages aux troupeaux encore très limités.

► **Police de l'environnement - Action de résorption des publicités illégales dans le territoire du PNR**

Une action de police de grande ampleur, visant à éliminer les enseignes, pré enseignes et publicités non conformes au sein du territoire du parc naturel régional Ariège-Pyrénées a été initiée en 2010 par différents services de l'État (Préfet, DREAL, DDT). La DDT a réalisé les mises en demeure avant astreinte d'enlever les dispositifs en 2010 suite aux 36 premiers procès verbaux de la DREAL. Cette action sera amplifiée et généralisée à tout le territoire du PNR en 2011.

3. Le soutien à l'activité agricole et forestière

L'année 2010 a été marquée par le prolongement de la crise qui affectait quasiment l'ensemble des filières depuis deux années.

Toutefois, l'envolée des cours des céréales a permis aux céréaliers d'amortir les effets du bilan de santé de la PAC et d'améliorer les revenus des agriculteurs.

Dans la filière laitière, les accords sur le prix du lait ont ramené un peu de sérénité, mais les **difficultés persistent et cette production reste fragile en particulier sur le département**. Seule la production ovine, par les effets conjugués du bilan de santé et des cours favorables, voit sa situation nettement améliorée.

C'est dans le secteur de l'élevage de bovins allaitants que la crise persiste, aggravée sur le département par les effets de cas avérés de tuberculose bovine.

Sur le plan des aides, l'année a été marquée par la mise en œuvre du bilan de santé de la PAC, qui devrait être globalement favorable pour l'agriculture départementale.

Le versement des aides, liées au plan de soutien exceptionnel à l'agriculture, annoncé en fin d'année 2009, et l'indemnisation des pertes subies au titre de la sécheresse 2009 ont apporté un soutien important à la trésorerie très dégradée des exploitations agricoles.

De plus, dans le cadre du plan de soutien, le dispositif "agriculteurs en difficultés" a été relancé sur le département. Une vingtaine d'exploitations se sont engagées dans cette procédure. Les plans de redressement sont en cours de formalisation.

En 2010, les aides publiques à l'activité agricole s'élèvent à près de 53,1 millions d'euros.

Aides directes à la production :

- 31 223 000 € (droits à paiement unique, prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, aide aux ovins et aux caprins, ...),
- 8 786 000 € d'indemnité compensatrice de handicaps naturels.

Aides conjoncturelles :

- Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture : 1 352 000 € (fonds d'allégement des charges + prise en charge des cotisations sociales),
- Calamités agricoles (sécheresse 2009) : 2 634 000 €.

Accompagnement structurel des exploitations :

- **Installation jeunes agriculteurs** : 27 dossiers pour un montant de **615 600 €**,
- **Plan de professionnalisation personnalisé (PPP)** : **37 900 €**,
- **Bonification de prêts** : **361 500 €** (installation, modernisation),
- **Programme incitation et de développement des initiatives locales** : **93 000 €**,
- **Modernisation** : **728 000 €** (bâtiments d'élevage, mécanisation en montagne, plan végétal environnemental).

Mesures agro-environnementales (MAE)

5 278 000 € d'aides concernant la prime herbagère agro-environnementale 2 (PHAE2), la conversion à l'agriculture biologique, la protection des races menacées, l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles, les mesures territorialisées enjeu Natura 2000, les mesures territorialisées enjeu Directive Cadre sur l'eau.

Dispositif intégré en faveur du pastoralisme (plan de soutien à l'économie montagnarde - PSEM)

L'appui à l'agriculture et l'élevage de montagne est resté en 2010 une priorité, tant cette activité représente un enjeu majeur d'aménagement du territoire.

En 2010, ont ainsi été instruits et engagés : 128 dossiers (améliorations pastorales, gardiennage : pâtres, patous et héliportage, animation et diagnostics pastoraux et études) pour un montant total de 1 949 000 € comprenant les aides de l'Etat, du FEADER, du Conseil Général, du Conseil Régional, et du FNADT.

Point d'actualité

Calamités agricoles

Chutes de neige des 4 et 5 mai 2010 et orages des 10 mai et 16 juin 2010.

A la demande de la profession agricole, une mission d'enquête a été réalisée le 18 mai 2010 concernant les chutes de neige et l'orage du 10 mai.

Le Comité Départemental d'Expertise réuni le 17 novembre 2010 a analysé l'ensemble des données disponibles sur les différents phénomènes climatiques et leurs conséquences réelles sur les exploitations.

Ainsi, le comité a souhaité qu'une demande de reconnaissance pour pertes de fonds soit présentée au Ministère de l'Agriculture au titre des chutes de neige et de l'orage du 10 mai. La commission nationale des calamités agricoles devrait examiner ce dossier lors de sa prochaine réunion prévue au premier semestre 2011.

Seule une exploitation fruitière est concernée dans le Mirapicien au titre des chutes de neige et 1 à 3 dossiers concernant les ravinements dus à l'orage du 10 mai autour de la commune de Saint-Ybars.

Dès la parution de l'arrêté ministériel, le dépôt des dossiers de demande d'indemnisation des agriculteurs sera organisée.

Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture

Le Comité Départemental de suivi du plan de soutien a fait le choix dès sa première réunion en décembre 2009 de gérer le dispositif par la mise en place d'un dossier unique, permettant ainsi d'orienter les demandes vers la procédure la plus adaptée en fonction du niveau de difficultés constaté sur les exploitations.

Cette décision a nécessité la mise en œuvre de la procédure "agriculteurs en difficultés". Un investissement important, en partenariat avec la chambre d'agriculture et le centre de gestion, a permis de caler ce dispositif pour le département. L'Ariège étant un des rares départements à l'avoir mis en œuvre.

En fin d'année, tous les dossiers ont été traités, examinés en Commission Départementale d'Orientation Agricole section "agriculteurs en difficultés" et les aides mises en paiement.

La formalisation des plans de redressement est en cours et devrait être finalisée en février 2011.

L'ensemble des aides, tous dispositifs confondus, s'élève à 1 352 000 €.

Le bilan complet du plan de soutien a été diffusé aux membres du comité départemental au cours du 1^{er} trimestre 2011.

4. Valorisation du patrimoine culturel

L'action de la Drac Midi-Pyrénées dans le département de l'Ariège vise à **promouvoir une culture mieux partagée et plus diversifiée**.

Construite autour de deux priorités, elle a pour but de :

- contribuer, au côté des collectivités territoriales, à **assurer la diversité et le renouvellement de l'offre artistique et culturelle**,
- **développer la médiation culturelle en faveur des publics les plus éloignés de l'offre culturelle**, des publics jeunes et des publics empêchés, dans le cadre de programmes interministériels renforcés.

En portant **son aide à 425 K€**, la DRAC a renforcé son soutien à la scène nationale de Foix : **L'Estive** dont l'activité est structurante pour l'offre de spectacle vivant dans le département. **L'Estive** a en outre **bénéficié d'une aide exceptionnelle de 0.3 K€ pour la mise en place d'une plateforme web interactive**.

Associée à la scène nationale de Foix, la compagnie chorégraphique **La Zampa**, dont le rayonnement dépasse maintenant le cadre de la région Midi-Pyrénées, **a bénéficié d'une aide aux compagnies de 40 K€**.

La Drac a aussi contribué à **renforcer la diversité de la présence artistique en Ariège** en accompagnant les associations **Ax animation** (Ax-les-Thermes arts de la rue, 15 K€), **Art' Cade** (Ste Croix Volvestre, musiques actuelles, 15 K€), **La Perle** (Le Mas d'Azil, arts plastiques, 11 K€), dans le cadre de sa politique de soutien aux résidences d'artistes ainsi que par deux aides de 0.2 K€ à l'installation d'ateliers d'artistes (Saurat et St Girons).

Dans le domaine du livre et de la lecture, **la DRAC a accompagné le plan départemental de développement de la lecture à l'initiative du Conseil général (24 K€)** et attribué, dans le cadre de l'aide à l'informatisation des librairies, une aide de **1,555 K€ à la librairie les Mille couverts** à Pamiers.

L'ensemble des **aides à la médiation culturelle vis-à-vis des publics d'âges scolaires est de 80 K€**. Elle concerne l'enseignement de spécialité cinéma au lycée de Foix, celui du théâtre au lycée de Pamiers, un atelier théâtral au lycée de Ferrières sur Ariège, une action cinéma au lycée agricole de Pamiers, l'aide à la coordination des dispositifs collège et lycée au cinéma, une résidence d'écriture à Lavelanet, et des projets fédérateurs menés par les associations **Caméra au poing**, **Fil en trope** et **Art'cade** respectivement à Foix, Mirepoix et Ste Croix Volvestre.

Dans le cadre de la **convention « culture santé »** deux

aides ont été attribuées en partenariat avec l'ARS pour un montant global de 4.3 K€ pour des actions menées dans le centre hospitalier Ariège Couserans de Saint Girons ainsi que dans le centre hospitalier du Val d'Ariège.

Enfin, dans le cadre du **partenariat « culture justice »** une aide de **1.5 K€ a été attribuée** à l'association **« Transparence »** pour la mise en œuvre d'un atelier radiophonique à la maison d'arrêt de Foix.

Également, la DRAC met en œuvre, notamment par son unité territoriale le STAP, les politiques culturelles relatives à la qualité architecturale et paysagère des constructions et des projets d'aménagement. **Elle protège, conserve et valorise le patrimoine dans un objectif de développement durable et de qualité des territoires.**

Au titre de la valorisation du patrimoine, la DRAC a soutenu les actions menées par les services patrimoine des pays d'art et d'histoire des communautés de communes de la Vallée moyenne de l'Hers, de Mirepoix, de Montségur et du Pays d'Olmes (aide totale de 13 K€) ainsi que la publication de la société archéologique de l'Ariège.

Dans le cadre du soutien à la restauration et à la valorisation des pôles archéologiques inscrites au contrat de projet État-Région, **la DRAC a accompagné la ville du Mas d'Azil** pour la réalisation d'une **étude architecturale préalable au projet de valorisation de la grotte**.

Au titre de la conservation des monuments historiques et objets protégés, **le montant des travaux d'entretien et de réparation des monuments historiques n'appartenant pas à l'État s'élève à 85 K€**. Ils concernent des édifices ou des objets appartenant aux communes d'Audressein, Antras, Capoulet-Junac, Lézat sur Lèze, Manses, Mercus Garrabet, Mirepoix, Saint Lizier, Saint Martin d'Oydes, Saverdun, Saint Ybars, Vicdessos et Ville-neuve du Latou.

Le montant des travaux de restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'État s'élève à 206 K€, dont 96 K€ pour la restauration de Notre dame de la Sède à St Lizier, propriété du Conseil général de l'Ariège.

Les autres aides concernent les communes de Labastide de Sérour, Laroque d'Olmes, Lézat sur Lèze, Mirepoix, Pujols, Saint Lizier, Seix, Ussat, Ventenac ainsi qu'un édifice privé à Verniolle. Enfin, les travaux de restauration des parements extérieurs et du transept nord de la cathédrale de Pamiers s'élèvent à 217 K€.

Le Conseil général de l'Ariège a, en outre, **bénéficié d'une aide de 60 K€ pour la réalisation d'un centre de conservation et d'études archéologique ainsi que de 471 K€ pour la poursuite de son chantier d'extension**

V. L'ÉTAT QUI S'ADAPTE ET SE MODERNISE

1. La nouvelle gestion publique

Démarche qualité au sein de la préfecture

En 2009, la candidature de la **préfecture de l'Ariège a été retenue pour la certification AFAQ engagement de service « Qualipref »**, développée par le ministère de l'intérieur. Les deux modules retenus portent sur la délivrance des titres et les polices administratives.

Les premiers travaux de déploiement du référentiel ont débuté en 2010 avec **l'installation d'un comité de pilotage, la désignation d'un responsable qualité, la réalisation d'un autodiagnostic et la définition des groupes de travail.**

Conformément aux mesures décidées par le Gouvernement dans le cadre de la RGPP et visant à **améliorer la qualité de l'accueil dans les services publics**, les exigences du référentiel Marianne ont été intégrés à ceux du référentiel Qualipref, afin de **parvenir à une certification et labellisation** conjointes.

D'ores et déjà, **l'investissement des services de la préfecture de l'Ariège a été reconnu** à l'occasion de l'établissement du **premier baromètre de la qualité des services publics (juin 2010)**. Suite à une enquête mystère visant à vérifier le respect des principaux engagements du référentiel Marianne, la préfecture de l'Ariège a ainsi obtenu une note de 5,7 (76ème rang sur 164 sites du réseaux des préfectures), supérieure à la note moyenne du réseau des préfectures (5,6) et à celle de l'ensemble des réseaux évalués (5,4).

Afin d'améliorer les résultats obtenus, une première mesure a été prise pour améliorer les réponses aux courriers électroniques dans le délai de 5 jours ouvrés.

Mise en œuvre de la directive nationale d'orientation (DNO) 2010-2015

Pour les sous-préfectures, en 2010, la mise en œuvre de la directive nationale implique **une adaptation aux nouvelles missions que sont l'ingénierie territoriale et le confortement du rôle de proximité.**

Les exigences posées par la DNO concernent **l'évolution des sous-préfectures, appelées à devenir des administrations de mission tournées vers le territoire** et de

moins en moins des administrations de guichet à destination du public.



Ainsi, les sous-préfectures **font progressivement évoluer leurs missions, leur organisation et leurs méthodes de travail** en vue de préparer le plus en amont possible les perspectives établies par la DNO. Les réunions de service collégiales, l'implication de tous les agents dans les réunions extérieures et le suivi de certains dossiers, la modification des plages d'ouverture au public, la révision de toutes les fiches de postes etc. sont autant d'éléments allant dans cette direction.

DNO : Création de la Mission de la coordination interministérielle (MCI) au sein de la Préfecture

Ce service a été institué le 1er janvier 2010, afin de répondre au renforcement de la fonction de coordination interministérielle affirmé dans la DNO. Cette équipe est placée sous l'autorité directe de la secrétaire générale, elle est chargée des liaisons avec les DDI, UT et DT dans le département et de l'animation interministérielle.



La DNO est un document stratégique et opérationnel qui définit les principales orientations des préfetures pour les 5 prochaines années.

Elle fixe le cap de la modernisation de l'État territorial. Elle permet de répondre aux attentes des citoyens en faveur d'une sécurité renforcée et d'une administration performante. Elle intervient dans un contexte en mouvement, marqué par la réforme de l'administration territoriale de l'État (RÉATE) qui est une des évolutions induites par la révision générale des politiques publiques (RGPP), et par l'enjeu européen.

Elle est un document évolutif et souple, qui laisse une part d'autonomie au niveau local.

DNO : Création de la fonction de conseiller mobilité carrière (CMC)

Accompagnement individualisé des parcours professionnels- analyse de parcours, compétences et potentiels, conduite d'entretiens de carrière – projet personnel d'évolution, aide à l'orientation et à la définition de projets professionnels, plans d'action, conduite d'entretien de prise de poste (mobilité , avancement) en vue de l'élaboration de parcours individualisé de formation (PARIF), aide à la rédaction de CV ou de lettre de motivation.

L'expérimentation menée en Ariège sur la création d'une structure interministérielle de conseil en carrière a suscité une réflexion régionale qui s'est concrétisée aujourd'hui par la création d'un groupe de travail qui a pour mission d'élaborer la charte de fonctionnement des CMC dans une dimension interministérielle tant au niveau régional que départemental (volonté de proximité affirmée).

CHORUS

La poursuite du déploiement de la nouvelle application financière de l'État, CHORUS, s'est poursuivie avec la **basculer à compter du 1^{er} janvier 2011 de la dernière grande vague des programmes financiers de l'État.**

S'agissant du ministère de l'intérieur, étaient en particulier concernés les programmes d'interventions auprès des collectivités (dotation globale d'équipement, dotation de développement rural, subventions exceptionnelles) ou des acteurs socio-économiques (fonds national d'aménagement et de développement du territoire, FNADT).

Éducation Nationale

► **La réforme du lycée.** Elle a été **mise en œuvre pour les classes de seconde à la rentrée 2010.**

Les objectifs de la réforme sont de conduire plus de jeunes à la réussite et de mieux préparer à l'enseignement supérieur. L'orientation devient une préoccupation centrale. **Tout au long de leur cursus les élèves bénéficieront d'accompagnement personnalisé, de tutorat.** Les changements de voies et de filières deviennent possibles grâce aux stages passerelles.

Les **stages de mise à niveau limiteront les redoublements.** Il devient possible pour les lycéens de faire des stages en entreprise. **L'autonomie pédagogique des lycées est considérablement accrue.**

► **La réforme de la voie professionnelle.** A la rentrée 2010 tous les lycées professionnels de l'Ariège étaient engagés dans la réforme de la voie professionnelle. Ils ne proposent plus la préparation des BEP seuls, ceux-ci étant remplacés par les **baccalauréats professionnels en 3 ans.**

La durée d'études devient identique à celle des lycées d'enseignement général et technologique.

La **préparation du CAP ou du BEP reste possible**, spécifiquement ou au titre de la certification intermédiaire au sein des baccalauréats professionnels. Un accompagnement personnalisé de 2h30 par semaine doit permettre à chaque élève de trouver une réponse spécifique à ses besoins : méthodologie, soutien, approfondissement, préparation du projet personnel. **L'autonomie des lycées professionnels est renforcée.**

► **La mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences** au collège dans le cadre du diplôme national du brevet 2011.

DDFIP

► **Mise en place du guichet fiscal unifié et montée en puissance des services des impôts des particuliers (SIP)**

La **mise en place du guichet fiscal unifié** (SIP et accueil fiscal de proximité) permet à un usager particulier d'avoir **un interlocuteur unique** pour toute question relative à l'assiette ou au paiement de ses impôts directs.

Pour la campagne d'impôt sur le revenu, le guichet fiscal unifié se matérialise plus concrètement par la **possibilité qu'aura désormais ce particulier de s'adresser de manière indifférenciée aux services suivants : SIP ou trésorerie de proximité.** Il n'est plus renvoyé vers une autre structure, même si ses demandes ne relèvent pas de la compétence métier du service contacté.

C'est donc dans un nouveau contexte que la campagne impôts sur les revenus s'est déroulée en 2010 puisque les trésoreries en charge du recouvrement participent au guichet fiscal unifié via le dispositif de l'accueil fiscal de proximité.

En Ariège, le nombre de services des impôts des particuliers est optimum au terme de l'année 2010. Après Foix en 2009, les SIP de Saint-Girons (depuis le 6 avril 2010) et de Pamiers (depuis le 1^{er} décembre 2010) regroupent désormais les tâches d'assiette et de recouvrement de l'impôt précédemment assurées par les Centres des Impôts (CDI) et les Trésoreries.

Il est à noter que des **travaux importants ont été réalisés** afin de pouvoir rassembler en un même lieu les agents des deux réseaux.

A Saint-Girons, la création du SIP a été précédée de la rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment, lequel permet désormais l'accueil généraliste des usagers, ainsi qu'une réception personnalisée.

A Pamiers, c'est tout **l'ancien Hôtel des Finances qui a été réhabilité** : désamiantage des locaux, réaménagement complet afin de réorganiser l'espace pour mieux accueillir les usagers, et installer les agents chargés du recouvrement, ainsi que le reste de l'ex-trésorerie au sein du nouveau Centre des finances publiques.

L'organisation de l'accueil des usagers dans ces nouvelles structures diffère de celle traditionnellement mise en place dans les anciens CDI : **l'accueil des usagers s'organise en effet autour d'une équipe dédiée et professionnalisée, au sein de laquelle la synergie entre les métiers des deux réseaux est mise à profit.**

Ainsi, par exemple, la campagne d'impôt sur le revenu est l'occasion d'assurer la promotion des moyens de paiement dématérialisés des impôts des particuliers, qui constitue une des priorités des orientations de la politique du recouvrement.

Évolutions d'autres services

Le pôle de recouvrement spécialisé (PRS), chargé du recouvrement offensif et rapide des créances des professionnels et des particuliers a été **mis en place à Foix au 1er septembre 2010**. Il prend en charge les créances dont le montant, le risque de non-recouvrement ou la complexité des procédures à engager justifient l'intervention d'une équipe de spécialistes. Le PRS est un poste comptable départemental spécifique qui s'est substitué au « pôle de recouvrement contentieux » de l'ex Trésorerie Générale et au « pôle de recouvrement forcé » adossé au service des impôts des entreprises centralisateur (SIE-C) de l'ex Direction des Services Fiscaux.

Le Service Départemental de la Fiscalité Directe Locale (SD-FDL), ancien service de l'ex-DSF, a été fusionné avec le service Fiscalité Directe Locale (PFDL) de l'ex-Comptabilité Publique pour créer le Pôle Unifié de la Fiscalité Directe Locale (PUFDL) au sein du pôle Gestion Publique.

Le PUFDL assure donc maintenant les missions concernant la fiscalité directe locale depuis la réalisation des agrégats à partir des bases individuelles jusqu'à l'information et le conseil aux collectivités locales en passant par le contrôle des taux votés et la confection des états de notification.

Le Service des Impôts des Entreprises Centralisateur (SIE-C) de Foix a perdu, du fait de la fusion et de la création de la DDFiP, sa fonction centralisatrice, désormais dévolue aux services Comptabilité et Produits divers de la filière Gestion Publique.

Le Pôle départemental de l'enregistrement reste attaché à la structure SIE de Foix et sous l'autorité du comptable.



© Tous droits réservés

2. La mutualisation des moyens

ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL ET DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE MUTUALISATION

Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets prévoit dans son article 23 la réalisation de schémas régionaux de mutualisation des fonctions support entre services déconcentrés de l'État.

La circulaire du secrétaire général du gouvernement (SGG) du 30 juillet 2010, relative à la mutualisation des moyens entre services déconcentrés de l'État, donne les instructions en la matière, rappelées par une nouvelle circulaire SGG du 13 décembre 2010, d'application du décret du 16 février 2010 susvisé.

Un schéma régional et des schémas départementaux doivent être réalisés avant le 30 juin 2011, date à laquelle ils doivent être communiqués, après consultation du Comité de l'Administration Régionale (CAR), au SGG. Les dispositions des schémas départementaux doivent être compatibles avec les orientations du schéma régional.

Dans le département, les groupes de travail thématiques ont commencé leur réflexion et action au second semestre 2010. Ensuite, l'agrégation au niveau régional se fera en 2011.

► **En ce qui concerne le schéma départemental**, 5 COPIL se sont déjà tenus sous la présidence de la secrétaire générale de la préfecture, les 2 septembre, 17 novembre et 27 décembre 2010, et les 21 février et 21 avril 2011.

Des groupes de travail ont été mis en place sur les thématiques suivantes :

- RH,
- courrier,
- parc automobile,
- standard,
- services juridiques,
- communication.

Par ailleurs, conformément aux instructions du SGG du 25 janvier 2011, un service interministériel des SIC (SIDSIC) est en cours de création, qui doit être intégré dans les schémas de mutualisation.

► **En ce qui concerne ces groupes de travail départementaux :**

- **RH** : un document statistique sur les agents de la pré-

fecture et des DDI a été réalisé, comprenant notamment la pyramide des âges et les prévisions de départ à la retraite, en distinguant les personnels administratifs, techniques et les travailleurs handicapés,

- **Courrier** : la mutualisation du ramassage du courrier est effective depuis le 3 janvier 2011. Celle de l'affranchissement sera réalisée pour la DDT le 1er juin prochain, et pour la DDCSPP en mars 2012 (dates d'échéance de leurs contrats actuels avec leurs prestataires de machines à affranchir),
- **Parc automobile** : groupe en stand-by car les services de l'État ont des marchés nationaux ou régionaux indépendants,
- **Standard** : mutualisation effective avec le SDIG, l'UT DREAL, la DDCSPP (depuis avril dernier.) Réflexion en cours pour la DDT,
- **Services juridiques** : les 2 DDI sont raccordées à l'application ACTES (dématérialisation des actes des collectivités) Une veille juridique a été mise en place, avec un agent référent au pôle juridique qui diffuse des éléments d'information : textes, articles, commentaires... Une analyse croisée des dossiers sensibles (carrières, barrages hydro-électriques...) est effectuée par le pôle juridique et la DDI concernée,
- **Communication** : les campagnes de communication ministérielle sont effectuées par la préfecture (semaine du développement durable, accessibilité...) Le site Internet est en cours d'actualisation et inclut déjà des informations concernant les DDI.

► **En ce qui concerne Midi-Pyrénées**, le COPIL s'est réuni les 22 avril et 13 mai 2011.

Des ateliers de travail ont été constitués sur 7 thématiques :

- RH
- communication
- finances
- achats
- logistique
- études/évaluation
- immobilier.

Une 1ère réunion de certains de ces ateliers s'est tenue les 21 avril (études/évaluation et immobilier), 22 avril (RH), 10 mai (finances), 11 mai (achats) et 12 mai (logistique) Ces réunions sont également en visioconférence.

L'Ariège, participe à tous les ateliers de travail sur les thématiques citées ci-dessus.

3. L'administration électronique

ACTES

L'outil ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé) permet aux collectivités de **télétransmettre à la préfecture les actes soumis au contrôle de légalité**. Cet outil fondé sur le volontariat des collectivités territoriales présente de nombreux avantages (accélération des échanges préfecture/collectivités, acte presque immédiatement exécutoire par l'envoi d'un accusé réception, réduction des coûts postaux et d'impression). A ce jour, 59 collectivités du département de l'Ariège transmettent les actes soumis au contrôle de légalité par ACTES. En 2010, 3 837 actes ont été télétransmis.

Les améliorations de la déclaration en ligne (DDFiP)

En Ariège, le **nombre de télédéclarants à l'impôt sur le revenu a progressé de 12 %** par rapport à l'année passée (16.234 télédéclarants en 2010 contre 14.489 en 2009) ; ainsi 18,14 % des contribuables ariégeois ont choisi de déclarer leur impôt sur Internet.

Ce succès est dû en grande partie aux nouveautés mises en places avec la procédure sans certificat et la procédure rapide (en "trois clics") pour les usagers qui n'ont aucune modification à apporter à leur déclaration préremplie.

L'**amélioration de la qualité de l'offre de service** fait de la déclaration en ligne un produit qui s'adapte sans cesse et répond de mieux en mieux aux différents besoins des contribuables. **En 2010, de nouvelles améliorations de la déclaration en ligne ont été apportées**, notamment pour les revenus fonciers. Les déclarations 2044 en ligne étaient ainsi pré-renseignées des éléments relatifs aux immeubles et aux locataires, tels qu'ils ont été déclarés en ligne l'an dernier par l'utilisateur.

Enfin, au niveau national, plus de 371 000 télédéclarants, qui avaient opté en 2009 pour la déclaration en ligne, n'ont pas reçu de déclaration papier en 2010. Cette opération, qui vise à mieux accompagner la politique de protection de l'environnement en améliorant la relation dématérialisée de la DGFIP avec ses usagers, connaît donc un **démarrage très encourageant et a vocation à être développée pour les campagnes à venir**.

Éducation nationale

- ▶ Dans le second degré **l'environnement numérique de travail est déployé dans l'ensemble des collèges et lycées du département**.
L'expérimentation **«Manuels numériques»**, débutée

en 2009 dans l'ensemble des classes de sixième des collèges Victor Hugo et Pasteur de Lavelanet, se poursuit avec les classes de cinquième dans ces mêmes collèges.

Ces deux collèges sont aussi engagés depuis deux ans dans l'«EIST» (**Enseignement Intégré des Sciences et de la Technologie**).

- ▶ **Projet «1 000 visioconférences»** Les 9 écoles équipées dans le projet **«1 000 visioconférences** pour l'apprentissage des langues» mettent en place des échanges par visioconférence avec des classes anglaises, espagnoles ou vénézuéliennes. Les enseignants sont accompagnés par la conseillère départementale «Langues» et l'équipe départementale TICE.
 - ▶ **L'opération « École Numérique Rurale »** qui concerne une soixantaine d'écoles dans le département est en voie d'achèvement. La quasi totalité des matériels sont opérationnels et tous les enseignants concernés sont formés par l'équipe départementale technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).
 - ▶ **B2i-école** : En juin 2010, 92 % des élèves de CM2 du département ont validé le **B2i-école** (Brevet Informatique et Internet).
- Le **haut débit** est effectif dans 95 % des écoles ariégeoises
- ▶ **«Environnement Numérique de Travail » premier degré**. 18 écoles ariégeoises ont été retenues dans l'expérimentation académique d'un « Environnement Numérique de Travail » premier degré.

Une vingtaine de formateurs de l'inspection académique (conseillers pédagogiques, maîtres-formateurs, maîtres-animateurs TICE) se sont engagés dans une formation à l'IUFM pour obtenir le **C2i2e** (Certificat Informatique et Internet niveau 2 pour l'Enseignement).



VI. CHIFFRES CLÉS

Titres

2010

- ▶ Nombre de demandes de cartes nationales d'identité traitées : 14 818
- ▶ Nombre de passeports délivrés : 4 327
- ▶ Nombre de permis de conduire : 5 786
- ▶ Nombre de cartes grises : 22 225

Contrôle de légalité

2010

- ▶ Nombres d'actes reçus : 25 223
- ▶ Nombre d'actes contrôlés : 9 340

VII. TABLEAUX

Effectifs et masse salariale 2010

	Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Masse salariale
1	Service départemental de l'architecture et du patrimoine	4	4,00	47	1	3	200 808,66
2	Direction départementale des territoires	206	196,87	48	119	87	
3	Inspection académique	2 600					120 217 280,00
4	Direction départementale de la sécurité publique	126	125,30	43	96	30	6 917 366,25
5	Gendarmerie	320	320,00	40	294	26	9 936 933,00
6	1er régiment de Chasseurs Parachutistes	1 099	1 099,00	28,5	1 046	53	
7	Office national des anciens combattants	3	2,60	51	1	2	178 699,83
8	DDCSPP	72	63,70	46	25	47	3 029 411,00
10	DDFIP	319	279,59	48	132	187	17 289 679,71
11	UT DIRECCTE	30	22,06	51	11	19	1 478 614,00
12	Maison d'arrêt	42	42,00	43	37	5	2 226 035,54
13	Justice	45	40,90		7	38	
15	Préfecture	136	127,70	47	40	96	6 269 021,34
16	UT DREAL	3	3,00	39	2	1	220 923,00
18	DRDDI	33	32,80	44	21	12	1 740 870,19
20	Archives départementales	2	1,50	52	0	2	
21	Service pénitentiaire d'insertion et de probation	8	7,30	40	3	5	
	TOTAL	5 048	2 368,32	44	1 835	613	169 705 642,52

Information non communiquée

Le périmètre de présentation a connu, de 2009 à 2010, des modifications substantielles, résultant principalement de la mise en œuvre de la Réate. Ainsi, les hôpitaux et la DT ARS ne figurent plus dans les statistiques ici présentées. Par ailleurs, des nouveaux dispositifs de gestion ne permettent plus d'accéder à certaines informations, ainsi la DDT et le 1er RCP n'ont pas pu communiquer les éléments relatifs à leur masse salariale.

Dans le cadre du périmètre ainsi défini, il convient de noter que le corps enseignant (51,51%) et le 1er RCP (21,77) représentent plus des deux tiers du total des effectifs.

La moyenne d'âge des agents de l'État est de 44 ans et marque un rajeunissement des agents de l'État de deux ans par rapport à 2009.

L'effectif le plus jeune est toujours au 1er RCP (28,5 ans) et le plus âgé (51 ans) à l'ONAC et à l'UT DIRECCTE.

Évolution structurelle des emplois

L'évolution des effectifs des services de l'État dans le département de 2009 à 2010 fait apparaître un solde négatif de 49 emplois, soit une baisse de 0,96% des effectifs globaux.

Ce solde résulte de la suppression de 66 emplois et de la création de 17 emplois.

Cette évolution retrace une diminution globale des effectifs de l'État dans le département, nuancée cependant par un maintien du soutien de l'État aux politiques de cohésion sociale (8 emplois créés au sein de la DDCSPP) ainsi qu'aux politiques de sécurité (2 emplois créés à la DDSP, 2 emplois créés à la maison d'arrêt, 1 emploi créé aux douanes et 4 emplois créés à la justice).

Les suppressions d'emplois sont intervenues, dans leur grande majorité, dans des services de l'État composés de nombreux effectifs.

Ainsi, 51 des 66 suppressions, soit 77% des suppressions totales, ont elles concerné les trois services suivants : 1er RCP, gendarmerie et DDT. Il convient de noter également, s'agissant de ces baisses d'effectifs, qu'elles interviennent en lien avec les restructurations globales des services et en cohérence avec les besoins des populations.

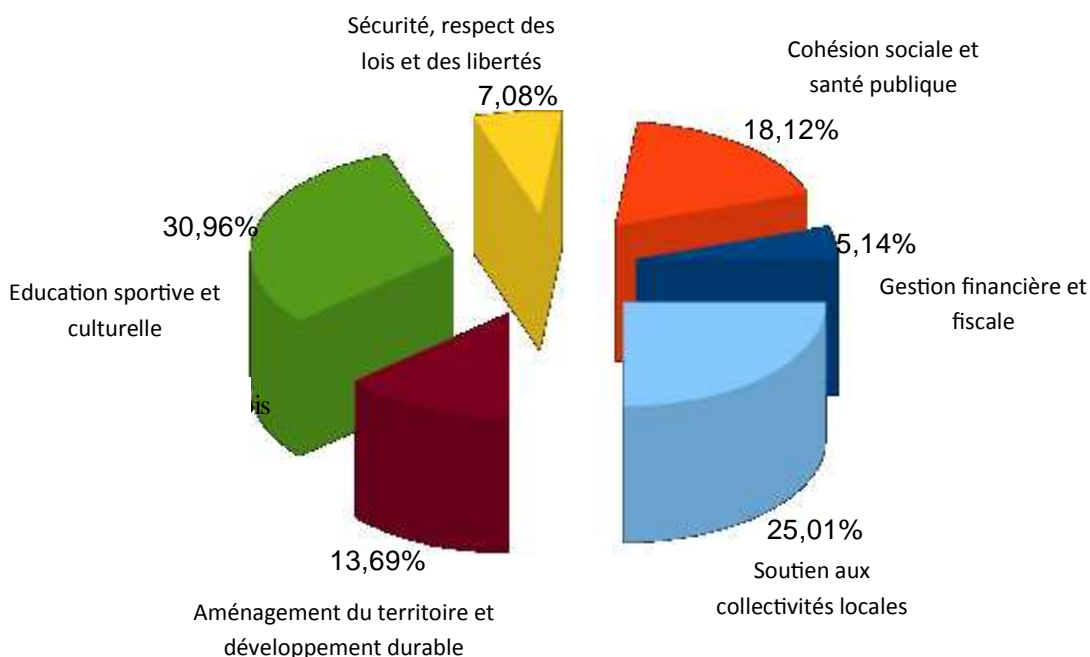
Évolution de la masse salariale

La masse salariale des effectifs de l'État dans le département en 2010 s'élève à 169 705 642 €, et marque une hausse par rapport à l'année 2009 de 0,77%.

Cette progression résulte des effets d'évolution naturels (GVT : glissement, vieillesse, technicité).

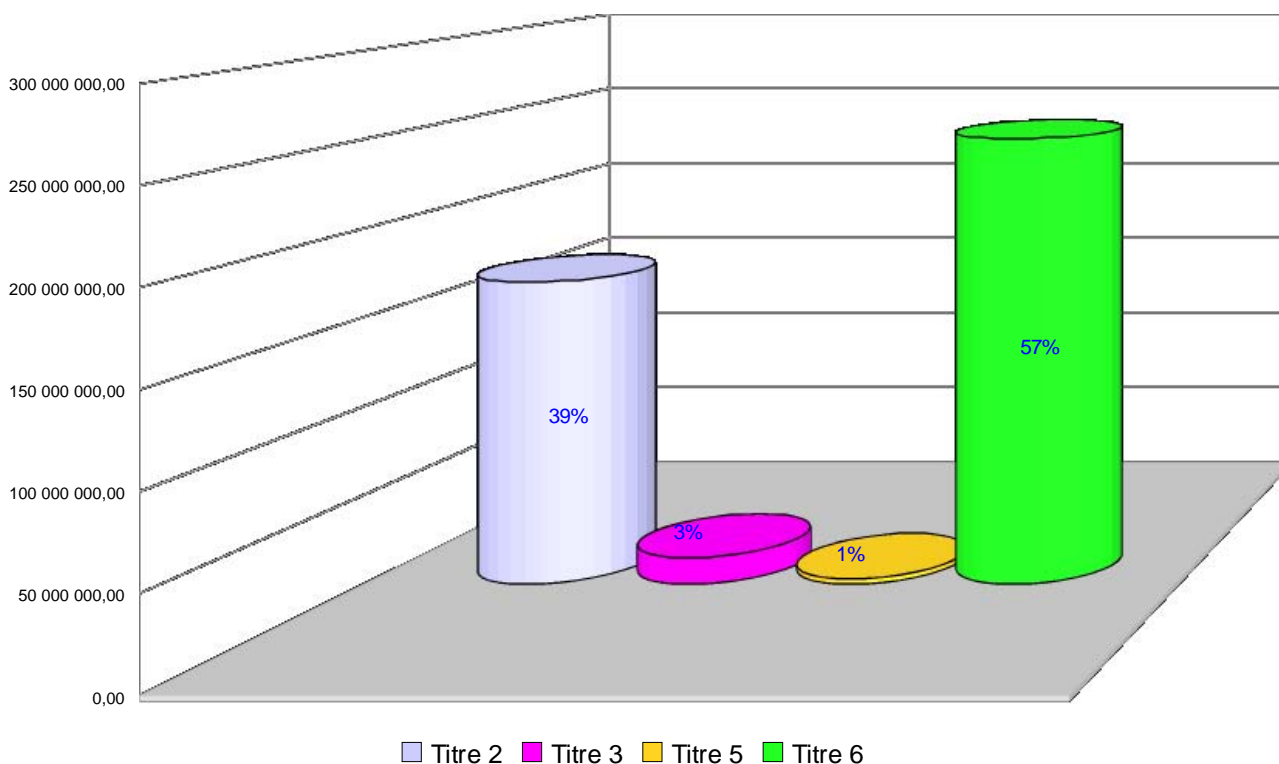
Répartition des crédits par mission

	Total €
Assurer la Gestion financière et fiscale	22 522 970,74
Garantir la Cohésion sociale et la Santé publique	79 353 445,10
Assurer la Sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés publiques	31 009 189,57
Organiser l'offre éducative, culturelle et sportive	135 618 479,70
Garantir l'aménagement des territoires et favoriser le développement durable	59 984 880,06
Financer le soutien aux collectivités locales	109 531 478,77
	438 020 443,94



Répartition des crédits de l'État par nature

Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6
169 705 642,84	14 943 423,15	3 048 553,68	250 322 824,27



Légende

Titre 2	Masse salariale
Titre 3	Crédits de fonctionnement
Titre 5	Crédits d'investissement
Titre 6	Crédits d'intervention

Le poids de la masse salariale dans le budget global des services de l'État dans le département de l'Ariège est significatif (39 %), à l'image du poids qu'il représente au niveau national dans le budget général.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement demeurent en revanche à des niveaux (4% du budget consolidé) moindres qui traduisent les efforts de l'État afin d'adapter son train de vie aux contraintes budgétaires.

Le dernier poste du budget général des services de l'État dans le département et le premier en volume (57%), est constitué par les dépenses redistribuées aux collectivités territoriales, aux entreprises et aux ménages.

Direction départementale des finances publiques de l'Ariège

Recettes perçues en 2010

INTITULE DE LA RECETTE	MONTANT EN EUROS	ÉVOLUTION 2010/2009	2009
Impôts locaux	137 523 995,62	-21 %	175 179 255,00
<i>Taxe d'habitation + redevance sur audiovisuel</i>	<i>43 109 148,62</i>	<i>7 %</i>	<i>40 424 539,00</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	<i>81 075 170,00</i>	<i>5 %</i>	<i>76 903 657,00</i>
<i>Taxe professionnelle</i>	<i>13 339 677,00</i>	<i>-77 %</i>	<i>57 851 059,00</i>
Impôts sur le revenu	70 642 496,00	-12 %	80 721 271,00
Impôts sur les sociétés	25 382 141,89	-7 %	27 295 718,00
Taxe sur les salaires	15 622 247,87	0 %	15 562 927,00
Taxe sur la valeur ajoutée	116 471 427,76	1 %	115 385 681,00
Droits d'enregistrement	17 107 951,87	-3 %	17 681 927,00
Impôt de solidarité sur la fortune	2 376 191,31	-7 %	2 567 873,00
Prélèvements au profit de l'État (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers...)	11 307 124,18	78 %	6 362 073,00
Contribution sociale généralisée (CSG)	11 839 388,76	20 %	9 863 805,00
Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	9 492 139,71	21 %	7 857 097,00
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	790 695,22	20 %	659 663,00
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	2 066 230,06	22 %	1 693 208,00
TOTAL	420 622 030,25	-9 %	460 830 498,00

Le montant des recettes perçues en 2010 marque un recul global de 9% par rapport à 2009, soit – 40 208 467,75€.

Le différentiel de recettes de 2009 à 2010 est principalement dû à la réforme de la taxe professionnelle (TP). En effet, le tableau ne permet pas de comparer telle quelle la situation sur cet impôt qui a changé entre les 2 années :

- en 2009, les collectivités territoriales ont bénéficié de recettes de TP à hauteur de 57,8 millions d'€ au titre du rôle général,
- en 2010, la TP était supprimée. Les collectivités territoriales ont perçu une compensation relais, au minimum du même montant, et l'État, en parallèle, a encaissé 13,3 millions d'€ de recettes correspondant à la CFE, CVAE, IFR et TASCOT (qui ont remplacé la TP). Le montant de la compensation relais versée n'apparaît pas dans ce tableau puisqu'il ne s'agit pas de recettes fiscales, elle s'est élevée à 78,2 M€.
- Par ailleurs, les baisses de recettes sur l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et l'impôt de solidarité sur la fortune ont pour explication les variations de bases liées à l'activité économique.

VIII. ANNEXES

Sigles

A					
	ABF	Architecte des bâtiments de France		DGFIP	Direction générale des finances publiques
	ACCEM	Accueils collectifs à caractère éducatif des mineurs		DDRM	Dossier départemental risques majeurs
	ANAH	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat		DDSP	Direction départementale de la sécurité publique
	APRE	Aide personnalisée de retour à l'emploi		DDT	Direction départementale des territoires
	ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine		DGD	Dotation générale de décentralisation
	ARS	Agence régionale de santé		DGE	Dotation globale d'équipement
	ACTES	Outil d'aide au contrôle de légalité dématérialisé		DGF	Dotation globale de fonctionnement
	APLD	Activité Partielle de Longue Durée		DIRECCTE (UT)	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (unité territoriale)
	ADEC	Association pour le développement des entreprises et des compétences		DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
	AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes		DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
				DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
				DCE	Directive cadre eau
				DNO	Directive Nationale d'Orientation
C			E		
	CAC	Cellule anti-cambriolage		EHPAD	Établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes
	CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi		EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
	CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale			
	CIE	Contrat initiative emploi	F		
	CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance		FCTVA	Fonds de compensation de la TVA
	CUS	Convention d'utilité sociale		FDPTP	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
	CDAD	Conseil départemental d'accès aux droits		FNRT	Fonds national de revitalisation du territoire
	COD	Centre opérationnel départemental		FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
	CMC	Conseiller mobilité carrière		FEDER	Fonds européen de développement régional
D				FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
	DALO	Droit aux logements opposable			
	DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations			
	DDFIP	Direction départementale des finances publiques			

G					
	GPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences		PAC	Politique agricole commune
				PDASR	Plan départemental d'action et de sécurité routière
H					
	HPST (loi)	Hôpital, patients, santé et territoires		RFF	Réseau ferré de France
				RSDE	Recherche substances dangereuses dans l'eau
I				RSA	Revenu de solidarité active
	IA	Inspection académique			
	IAE	Insertion par l'activité économique	S		
	IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres		SCOT	Schéma de cohérence territoriale
O				SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civile
	ONAC	Office nationale des anciens combattants		SIV	Système d'immatriculation des véhicules
	OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat		SHON	Surface hors œuvre nette
	ONCFS	Office nationale de la chasse et de la faune sauvage		SPEL	Service public pour l'emploi local
	ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques		SPED	Service Public pour l'emploi départemental
P				SRU (loi)	Solidarité et renouvellement urbains
	PCS	Plan communal de sauvegarde		SD-FDL	Service départemental de la fiscalité directe locale
	PEB	Plan d'exposition au bruit			
	PPBE	Plan de prévention du bruit dans l'environnement		STAP	Service territorial d'architecture et du patrimoine
	PHAE2	Prime herbagère agro-environnementale 2	T	SPE	Service public pour l'emploi
	PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées			
	PER	Pôle excellence rurale		TA	Tribunal administratif
	PLH	Programme local de l'habitat		TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
	PLS	Prêt locatif social		TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
	PLU	Plan local d'urbanisme		TP	Travaux publics
	PME	Petite et moyenne entreprise	U		
	POS	Plan d'occupation des sols		UPAP	Union Patronale Ariège Pyrénées
	PRS	Pôle recouvrement spécialisé	Z		
	PUFDL	Pôle unifié de la fiscalité directe locale			
	PPRn	Plans de prévention des risques naturels		ZDE	Zone de développement éolien